

janvier 2025
n°190



Journal de Dracy-le-Fort



Dracy-le-Fort d'après peinture 1856

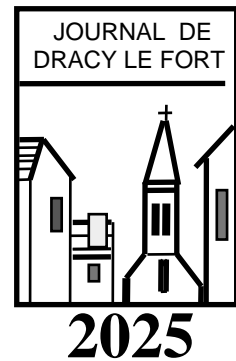
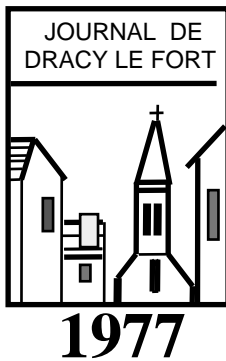
Sommaire

page 1	: Le mot du Président	Pages 14-15	: le pumtrack
page 2	: Mots croisés - Humour	page 15	: Solution des mots croisés
pages 3-5	: Dracy en 1836 : les métiers	pages 16-25	: Associations
pages 6-7	: Aurores boréales	pages 26-27	: Carnet de deuil
pages 8-9	: Automn'Arts	page 28	: Décès - Annonces Paroissiales
page 9	: Au Manège de la Tuilerie	pages 29-39	: Conseils Municipaux
pages 10-11	: Commémoration du 11-Nov	page 40	: Responsables locaux
pages 12-13	: Tourisme local	pages 41-42	: Annonceurs

Bonne Année 2025



image hivernale de la place de la Mairie



JOURNAL DE DRACY

n°190 janvier 2025

Le mot du président ...

Le *Journal* poursuit son chemin avec constance depuis 47 ans ! On peut en être assez fier, un journal local de type associatif et gratuit, qui perdure au fil des années, il ne doit pas y en avoir beaucoup ! C'est grâce à la volonté des équipes qui se succèdent et l'animent depuis le début en 1977 et au fidèle soutien des Dracysiens.

Le *Journal* en quelques chiffres : aujourd'hui c'est un budget d'environ 4000 €, un tirage annuel de 2500 exemplaires, soit près de 50 000 feuilles de papier et 32 heures d'impression ; 18 réunions, plus d'une centaine d'articles à trouver, à corriger, à mettre en page ! c'est ce qui demande le plus de travail et de préparation, mais nous en sommes récompensés quand nous arrivons à éditer un beau numéro et à nous renouveler. C'est l'occasion ici de remercier les Associations de Dracy pour leur participation à la rédaction. Nous rédigeons une partie des articles, nous en sollicitons certains auprès de différentes personnes quand nous avons l'information d'événements concernant la Commune ou susceptibles d'intéresser le plus grand nombre. Nous recevons aussi des articles spontanés, ces derniers nous font le plus grand plaisir, ils répondent à l'un de nos objectifs, faire participer les Dracysiens à la vie de leur village. Dracy n'est pas qu'un village "dortoir" !

Notre Assemblée Générale, qui s'est déroulée le 28 novembre, a reconduit l'équipe en place à l'unanimité. Autour de Gilbert BOBILLOT, secrétaire, Thierry DEMONCHEAUX, trésorier, et moi-même comme Président, notre équipe s'est renforcée et a accueilli avec plaisir deux nouveaux membres, Anny COUILLEROT et Pierre HAZEBROUCK.

En ce début d'année un peu désespérante, il nous faut garder confiance ! L'équipe du *Journal* se joint à moi pour vous souhaiter une bonne santé et le meilleur pour vous et vos proches. A bientôt.

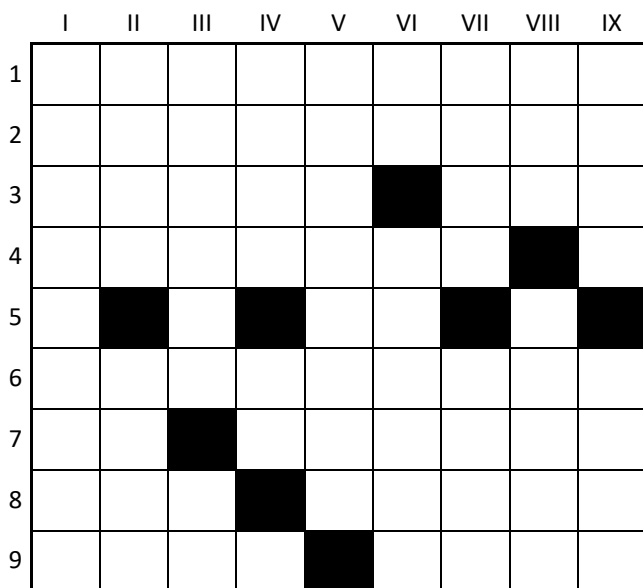
Marc GRÉGOIRE

Notre rendez-vous annuel à la Salle Polyvalente aura lieu **samedi prochain 11 janvier à partir de 11h30**. Nous espérons que vous viendrez nombreux !



Jean Marc CHARLES Marc GRÉGOIRE Marinette BÉRAUDIER Alain AUMONT
Anny COUILLEROT Gilbert BOBILLOT Marie-Claude PALMACE
Thierry DEMONCHEAUX Marie-Christine CHALÉAT Pierre HAZEBROUCK

LES MOTS CROISÉS DRACYSIENS



HORIZONTALEMENT

1. Adresse de prestige de la gastronomie bourguignonne. 2. Elles passent leurs journées rue des Crays. 3. Ouvrier lyonnais qui n'était pas sans cervelle. Aide au freinage. 4. Très cultivés en Bourgogne. 5. Axe Chalon - Mercurey. 6. Qui viendra plus tard. 7. En direction de Tournus. Se trouve dans le vin selon une expression latine. 8. Dans le désordre, sarment coupé court ou cépage appelé aussi malbec. En Auxois ou en Brionnais. 9. Le typique bourguignon présente des tuiles vernissées. Moitié de Bressane.

VERTICALEMENT

I. Grand centre industriel de la région. II. Avec deux lettres de plus, il aurait son allée à Dracy. Peut servir à restaurer le patrimoine. III. Rue de Dracy. Les lettres qu'il manque au premier mot du II. IV. Nouveaux députés. Abréviation sur un courrier déposé par l'expéditeur. V. Couches des animaux. VI. Voyelles de Dôle. Plus que grises d'avoir abusé du bon vin. VII. Te rendras. A l'envers : la petite est très chère. VIII. Célèbre entreprise bourguignonne d'articles ménagers. Augustodunum pour les Eduens. IX. Crochet du boucher. Il manque un c au milieu pour que celles du 2 l'apprécient.

Solutions page 15



Les MÉTIERS des DRACYSIENS en 1836

1/ RAPPEL DES RÈGLES GÉNÉRALES DE RECENSEMENT

Les listes nominatives par commune et par famille ont été établies à partir de 1836, en application de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 10 avril 1836 précisant que "le recensement à faire dans chaque commune doit comprendre les individus de tout âge et de tout sexe, habitant ou domiciliés dans la commune, même ceux qui en seraient temporairement absents. Le tableau nominatif doit être établi par famille ou ménage".

Les recensements ont lieu tous les 5 ans, à l'exception des périodes de guerre (recensement effectué en 1872 au lieu de 1871, et absence de recensement en 1916).

Pour chaque commune, les listes nominatives recensent les habitants du bourg, puis ceux des hameaux, selon un ordre topographique : quartier, rue, maison. Des récapitulatifs existent le plus souvent à la fin de chaque liste et permettent de suivre l'ordre de recensement.

Pour chaque commune, ces listes indiquent, par rue et par foyer, les nom et prénom des habitants, leur profession, leur place dans le ménage (chef de famille, épouse, fille, fils, domestique) et, selon les années, l'âge ou l'année et le lieu de naissance, la nationalité et même, pour l'année 1851, les infirmités et la religion.

2/ REMARQUE DU RÉDACTEUR

Cette étude n'a pas la prétention de traiter de tout et n'est pas une étude généalogique des familles. Elle ne permet pas non plus de donner le lieu exact de résidence, compte tenu du fait que les habitations n'étaient pas numérotées à cette époque-là et que l'habitat était différent.

3/ POPULATION DE DRACY-LE-FORT

En 1836, l'Etat a décidé un recensement. Presque 200 ans plus tard, cette étude permet de se pencher :

A/ sur la répartition de la population d'alors

A l'époque, celle-ci comprenait, pour la population masculine classée en 3 catégories : les garçons 188 individus, les hommes mariés 145 individus, les veufs 10 individus, soit un total de 343 personnes. Et pour la population féminine classée elle aussi en 3 catégories : les filles 190, les femmes mariées 146 et les veuves 31, soit un total de 367 personnes, soit une population de 710 individus. L'écart entre le nombre d'hommes et celui de femmes était de 24 en faveur des femmes.

B/ sur les différents métiers exercés à cette époque-là et sur le nombre de personnes du village représentant chaque métier

1/ **Maire** : SALOMON Jean Antoine.

2/ **Adjoints au maire** : TAUPENOT Etienne, 42 ans - NOËL André, 56 ans. Les conseillers municipaux ne sont pas indiqués dans le recensement de 1836.

3/ **Instituteur et institutrice** : 2 personnes.



Le maître d'École

4/ **Propriétaires, 27 personnes** (la taille de l'exploitation n'entrait pas en ligne de compte, certaines figures historiques figurent dans cette liste) : LESCHENAUULT Hélène, 50 ans - LESCHENAUULT Geneviève, 50 ans - LESCHENAUULT Marc Antoine, 92 ans - LESCHENAUULT Louis, 81 ans (habitant(e)s du château au nord de Dracy, aujourd'hui situé sur la commune de Mellecey) - PITIOT Marie, veuve PITIOT, 80 ans - PITIOT Marie, veuve GOUBARD, 41 ans (habitantes du château de Dracy situé en face du "Domaine de l'Orbize").

5/ **Desservant, 1 personne** (ecclésiastique qui desservait une cure, et éventuellement une chapelle. Il accomplissait les fonctions paroissiales dans une paroisse vacante ou dont le curé était suspendu ou interdit).

6/ **Sage-femme, 1 personne.**

7/ **Garde-moulins, 1 personne** (profession consistant à surveiller et à protéger un ou plusieurs moulins. Sa charge consistait principalement à la levée ou la descente des vannes lors des différents étiages de la rivière de l'Orbize).

8/ **Cantonnier, 1 personne** (les exigences de la Mairie et les demandes des habitants étaient certes très différentes de celles d'aujourd'hui).

9/ **Cabaretiers, 6 personnes.**

10/ **Charrons, 2 personnes.**

11/ **Charpentier, 1 personne.**

12/ **Carriers, 2 personnes** : un carrier, ou anciennement casseur de pierres est un ouvrier travaillant dans une carrière pour l'extraction de matériaux de construction.

13/ **Coquetiers, 2 personnes** : un coquetier était un marchand ambulancier qui vendait des œufs, du beurre et du lait, et bien plus tard, vers 1900, des volailles et enfin des légumes. Il officiait en général de Pâques à mi-octobre. Il récoltait l'ensemble des produits dans les fermes des campagnes, pour les revendre sur les marchés des villes et par la suite, toujours vers 1900, quelquefois dans son propre commerce.

14/ **Cordonnier, 1 personne.**

15/ **Couvreurs, 3 personnes.**

16/ **Couturière, 1 personne** : malheureusement, elle servait sans doute les moins fortunés, car les personnes les plus riches devaient faire appel au service de tailleurs ou couturiers réputé(e)s en ville de Chalon-sur-Saône, Dijon, Lyon ou Paris.

17/ **Cuisinières, 5 personnes** : il est probable qu'elles étaient en majorité employées dans les grandes exploitations et les deux châteaux.

18/ **Cultivateurs, 18 personnes** : là non plus, la taille de l'exploitation n'entrait pas en ligne de compte.

19/ **Domestiques, 58 personnes** : le très jeune âge de certains ou certaines m'interpelle. Certes, Jules FERRY n'avait pas encore institué l'école obligatoire, mais la loi GUIZOT du 28 Juin 1833 demandait aux communes de mettre en place une instruction publique soutenue par l'Etat et l'Eglise; mais souvent les maires étaient hostiles à cette loi, car ils étaient obligés de distinguer les parents pauvres et les parents riches, et les conseils municipaux devaient établir le montant de la subvention à accorder à chaque enfant, les pauvres recevant une instruction publique gratuite, les autres payant une rétribution financière scolaire de la famille. L'instruction primaire des filles était souvent négligée ou oubliée. Les lois FERRY viseront à rendre l'école primaire gratuite, laïque et obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 13 ans.

On remarque aussi le nombre élevé de domestiques, ce qui laisse présumer une certaine aisance d'une partie de la population, avec l'existence des deux châteaux, de grandes exploitations viticoles ou agricoles, ainsi que des moulins.

20/ **Fabricant, 1 personne** : personne qui fabrique ou fait fabriquer dans son entreprise des produits destinés au commerce, des objets manufacturés.

21/ **Fendeurs, 2 personnes** : le fendeur scinde ou divise en deux ou en plusieurs parties des bûches de bois, principalement les gros troncs d'arbres ou les grosses branches, à l'aide d'un outil tranchant.

22/ **Indigents, 2 personnes** : personne qui vit dans la misère et a besoin d'être secourue. Il s'agit surtout de femmes âgées veuves.

23/ **Jardiniers, 10 personnes.**

24/ **Journaliers, 37 personnes** (même remarque que pour les domestiques) : dans le monde paysan, le journalier désigne initialement un simple manœuvre ou manouvrier, c'est-à-dire un ouvrier manuel, souvent un habitant du pays, ouvrier agricole éphémère, que l'historiographie contemporaine mentionne aujourd'hui communément en pauvre paysan louant sa force de travail à la journée auprès d'un maître de domaine ou d'une exploitation plus cossue, d'un propriétaire ou fermier, d'entrepreneurs de cultures ou d'élevage. En ce sens, le journalier se distinguait des groupes de saisonniers souvent étrangers ou des migrants divers, parfois recrutés pour des tâches similaires).

25/ **Maçons, 6 personnes.**

26/ **Marchands, 3 personnes.**

27/ **Maréchaux-ferrants, 3 personnes.**

28/ **Menusiers, 3 personnes.**

29/ **Meuniers, 4 personnes.**

30/ **Ouvrières, 18 personnes** : l'ouvrière est une personne qui loue ses services dans le cadre d'un travail industriel ou agricole en échange d'un salaire. Par définition, cette notion fait référence au statut du salariat et à l'exercice d'un travail manuel, ce qui exclut les employés de bureau.

31/ **Pâtre, 1 personne.**

32/ **Serrurier, 1 personne.**

33/ **Soldats, 17 personnes.**

34/ **Tonneliers, 4 personnes.**

35/ **Vignerons, 66 personnes** : en 1836, par son nombre de vignerons, Dracy faisait partie des villages vinicoles importants de la Côte Chalonnaise.



A l'époque, Dracy-le-Fort était parfaitement à même de vivre presque en autarcie, les principaux métiers (336 personnes) y étant représentés ; seuls manquent le boucher et le boulanger, mais les besoins n'étaient certes pas ceux d'aujourd'hui. J'oubliais de dire que la grande majorité des femmes mariées étaient considérées comme femmes au foyer et s'occupaient uniquement des enfants en bas âge, de la nourriture et de l'entretien de la famille.

Jean Marc CHARLES

Une version plus complète, avec les noms de toutes les personnes recensées dans chaque métier, est disponible sur simple demande à l'adresse mail du journal.

La magie des aurores boréales vues en France et à Dracy-le-Fort

Au retour d'un séjour en Laponie, ma fille Delphine m'avait initiée au phénomène magique des aurores boréales vertes, en me montrant de très belles photos, dont le magnifique et intrigant spectacle me laissait rêveuse.

Lorsque, la nuit du 10 au 11 octobre 2024, elle m'a contactée pour m'annoncer une forte probabilité d'aurores boréales en France en raison d'un indice KP supérieur à 8, là, je me suis mise en alerte ! Me voici devenue chasseuse d'aurores boréales, bien que le phénomène garde une grosse part d'imprévisibilité !



Commençons par comprendre comment celui-ci se produit et d'où il vient.

Le phénomène résulte de l'interaction entre le vent solaire et le champ magnétique terrestre, provoquant des lumières colorées dans le ciel nocturne.

Pour savoir si une période est propice aux aurores boréales, il faut connaître l'indice KP. C'est une échelle utilisée pour mesurer l'activité géomagnétique de la Terre, qui va de 0 à 9 (0 indique une activité faible et 9 une activité très élevée).

Cet indice est basé sur les variations du champ magnétique terrestre observées dans différentes stations autour du globe, et il est utile pour prédire les aurores boréales et les impacts sur les communications radio et les systèmes de navigation.

C'est une éruption solaire de classe X 1,8 survenue le 9 octobre 2024, avec l'éjection d'une masse coronale très importante, qui a été à l'origine de cette période propice à ces aurores boréales visibles depuis la France.

Les éruptions sont classées en catégories A, B, C, M et X, qui désignent les éruptions les plus intenses en fonction du maximum de flux énergétique (en watts par mètre) dans la bande des Rayons-X reçus par la Terre. La plus puissante des éruptions, celle de novembre 2003, était de catégorie X 28. L'éruption historique d'août 1859, observée par l'astronome anglais R. CARRINGTON, avait engendré des aurores boréales polaires exceptionnelles visibles sur l'ensemble du globe et provoqué des pannes et des destructions importantes dans les quelques réseaux électriques et télégraphiques de l'époque. On peut facilement imaginer les conséquences d'une éruption d'une telle puissance sur une société mondialisée comme la nôtre, tellement dépendante des réseaux électriques et des connexions informatiques actuelles.

Tantôt vertes, tantôt rouges ou roses, les aurores boréales se parent de couleurs variées et peuvent offrir des spectacles bien différents d'un jour à l'autre. Au moment du heurt avec la haute atmosphère terrestre, ces particules font jaillir de la lumière, du rouge au vert, en passant par le violet ou le jaune. Les dégradés peuvent représenter toutes les teintes du spectre chromatique, explique le magazine *National Geographic*. La couleur dépend de l'altitude à laquelle elle se forme, ainsi que de la nature des gaz présents à cette hauteur.

Le champ magnétique terrestre protège notre planète des éruptions solaires. Cependant, il arrive que des vents solaires plus violents que d'ordinaire aient lieu. C'est notamment le cas lors des éruptions solaires d'une grande intensité, comme celle du 9 octobre.

Dans ce cas, le champ magnétique se trouve perturbé et les particules énergétiques émises par le soleil passent cette barrière invisible. C'est la rencontre de ces particules avec les gaz de l'atmosphère terrestre qui engendre les aurores boréales par un phénomène d'ionisation qui transmet une charge électrique. En revenant à leur état initial, les atomes de l'atmosphère terrestre vont libérer de l'énergie lumineuse, sous forme de photons. Ces interactions électriques génèrent donc des bandes lumineuses et colorées au-dessus de nos têtes.

Pour avoir un maximum de chances d'observer une aurore boréale, il faut se trouver dans un site parfaitement dégagé au nord et s'éloigner des lumières des villes.

Disposer d'un appareil photo est un plus, car les aurores boréales perçues à nos latitudes sont rouges. Or, la nuit notre œil est peu sensible à cette couleur. Il faut donc que l'aurore atteigne une certaine intensité pour être perceptible à l'œil nu. En revanche, l'appareil photo pourra saisir ces nuances rouges sans difficulté, même à l'horizon, avec un temps de pose de 5 à 10 s, pendant lequel il ne faut surtout pas bouger l'appareil !

Me voilà donc en poste côté nord depuis mon domicile, rue du bourg, sans grand résultat en début de soirée. Il faut attendre que le ciel se dégage ; la magie opère vers 22h50. Même à l'œil nu, je commence à voir le changement de couleur de l'horizon. La danse des bandes lumineuses vous apporte des moments uniques de toute beauté, qui vous enchantent. J'ai pu réaliser plusieurs photos, dont une avec le clocher de l'église de Dracy-le-Fort sur fond rose-rouge, avec mon téléphone portable en mode nuit.



Dans la région chalonnaise, d'autres amateurs ont immortalisé ces moments exceptionnels et ont publié leurs photos sur les réseaux.

Moments rares qu'il faut partager avec ceux qui n'ont pas eu la chance de les vivre en direct.

Solange GILLET

Le "Journal de Dracy" remercie infiniment Solange GILLET qui lui a fait parvenir ce bel article très documenté et accompagné de plusieurs photos. Pour illustrer son article, nous avons retenu une de celles-ci (où l'on peut distinguer la grande ourse), mais évidemment une aurore boréale en noir et blanc, cela ne présente pas beaucoup d'intérêt !

C'est pourquoi, nous vous invitons à voir des photos de ce magnifique phénomène lumineux très coloré, en vous connectant au site web de la Mairie, dans la rubrique "culture/associations, liste des associations, le Journal de Dracy". Vous y trouverez un exemplaire numérique de ce numéro et un complément au présent article, dans lequel vous pourrez admirer les photos de Solange, instantanés de ces moments mémorables et assez rares sous nos latitudes.

N'oubliez pas que le "Journal de Dracy" est toujours disponible (et téléchargeable) sur le site de la Mairie ! En couleur, ce n'est plus tout à fait le même journal !

19 et 20 octobre
19 et 20 octobre

Autumn'arts 2024

Pour cette 5^{ème} édition d'Autumn'Arts, dix artistes de la région ou de notre village ont été invités par la Mairie à exposer leurs œuvres dans la Salle Polyvalente. Ils nous ont permis de découvrir ou redécouvrir des créations artistiques remarquables et originales utilisant des techniques éprouvées ou *en développement* ! Bois, cartons, plastiques, verre, argiles, porcelaine, pierres semi-précieuses, aquarelles, peintures, pastels ...



Nous avons choisi de vous donner un aperçu de l'ensemble de l'exposition et de vous présenter succinctement les artistes, en retenant - choix ô combien difficile - une œuvre de chacun d'entre eux.



de gauche à droite :

Françoise MANGEZ, dracysienne : peinture sur porcelaine.

JOCY, de Saône-et-Loire : artiste peintre contemporain et abstrait. Autodidacte.

Daniel CHAVY : pastelliste (pastel sec), lui aussi autodidacte.

Jean-Pierre MARCEAU, d'Épervans : artiste peintre autodidacte ; notamment création de marines (expose parfois avec Daniel CHAVY)



de gauche à droite :

Christine BARBIER (*pseudo* : L'énergie des bijoux), de Saône-et-Loire : spécialisée dans la création de bijoux et perles semi-précieuses, avec fils macramé et alu.

Marie-Lucette VIEUBLÉ, formée notamment à l'école d'art de Chalon : céramiste de talent, à la recherche de nouveaux produits et techniques.

Jean-Luc DURAND, chalonnais de pure souche bien connu : aquarelliste depuis l'âge de 12 ans.



de gauche à droite :

Baptiste MOLLARD "ART-BAT" : Technique particulière du dessin : graphites, marqueurs, crayons, aquarelles ... S'est formé lui-même ; a déjà exposé à Automn'Arts en 2022.

Elliot CHÉRIAUX, de la région parisienne, venu à Tournus après des formations à Murano, aux USA, en France ... Il souffle le verre avec précision, suivant diverses techniques, utilisant au besoin le chalumeau pour des finitions. Travaille aussi pour les vitraillistes.

Laurent LECUELLE (pseudo : *Arton*), bourguignon depuis sa naissance :
artiste en tableaux contemporains abstraits, souvent monochromes, où les jeux de lumière sont importants grâce à une technique de travail élaborée de collages de cartons et finition à la bombe aérosol.

Bravo et félicitations à tous pour leur créativité !

Une SECTION SPORTIVE ÉQUITATION au "MANÈGE DE LA TUILERIE"

en partenariat avec le LYCÉE ÉMILAND GAUTHEY

Depuis 2017, le "Manège de la Tuilerie", en partenariat avec le lycée Emiland Gauthey, propose une *Section Sportive Equitation*. Celle-ci offre l'opportunité aux cavaliers de concilier études et pratique sportive, grâce à des horaires aménagés. En effet, les élèves se rendent au Centre Equestre les mardis de 8h à 10h et les jeudis de 14h à 17h. Une heure de cours théorique en salle est dispensée au sein du lycée le vendredi matin, l'occasion de renforcer les connaissances des cavaliers. Ceux-ci approfondissent le programme des *Galops* (examens fédéraux), mais ils abordent aussi des sujets plus variés, tels que l'histoire de l'équitation et du cheval. Pendant ces trois années, ils découvrent également différents métiers, dentiste équin, ostéopathe, maréchal ...

Le cursus au lycée permet aux élèves de passer un bac général ou bien un bac STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion), une belle occasion d'allier études et passion !

N'hésitez pas à venir rencontrer l'équipe du "Manège de la Tuilerie" lors des portes ouvertes du lycée Emiland Gauthey le 15 février 2025 de 9h à 12h30 ! Il est également possible de se renseigner par téléphone ☎ 03 85 87 78 48.



*Découverte de l'équitation militaire
avec le Chef d'Escadron
Cyril GRANGER,
cavalier à la Garde Républicaine*

CÉRÉMONIE 2024 de COMMÉMORATION du 11-NOVEMBRE



L'uniforme et l'équipement du fantassin français en 1914

Très lourdement chargé avec un équipement qui pèse en moyenne 26 kilos, le fantassin est vêtu d'un uniforme particulièrement voyant composé de la capote modèle 1877, en drap de laine de teinte gris de fer bleuté, du tristement célèbre pantalon rouge "garance" modèle 1867, modifié 1893 et 1897, en drap teint à l'alizarine, substance synthétique remplaçant la garance naturelle dès la fin du XIX^e siècle, et du képi modèle 1884 bleu foncé pour le bandeau et garance pour la calotte, revêtu d'un couvre-képi modèle 1912 en calicot gris de fer bleuté. Cet ensemble faisait des soldats français de parfaites cibles pour l'ennemi. L'armement était composé du fusil Lebel modèle 1886/93, calibre 8 mm.



C'est ainsi que les troupes sont parties en campagne en ce mois d'août 1914, sous une chaleur écrasante, dans des uniformes non adaptés aux grandes marches, ni aux assauts, et encore moins au camouflage.

C'est avec ces mêmes uniformes qu'ils ont affronté les tranchées, l'eau, la boue et le froid. Car, si cet uniforme est archaïque par temps chaud, il n'est guère efficace contre la pluie et encore moins contre le froid. Combien de soldats ont eu les extrémités gelées au cours de cet hiver 14-15, avant qu'enfin l'état-major prenne conscience de la situation et dote le fantassin d'un nouvel uniforme en 1915 ?

La petite histoire : "le camouflet d'un uniforme non camouflé !"

Plusieurs guerres ont précédé le conflit mondial qui éclata en 1914, celle des Boers en Afrique du sud (1899-1902), celle des Boxers en Chine (1900) et celle des Balkans en Europe (1912-1913). Ces conflits avaient mis en évidence la nécessité d'une tenue camouflée, et tout le monde avait compris quelle tournure prenait une guerre moderne ... Tout le monde sauf l'état-major français !

Pour l'armement, on était très fier du nouveau canon de 75, mais on allait négliger l'artillerie lourde et la situation de nos fantassins ...

Quant aux uniformes, beaucoup de temps perdu pour les faire évoluer.

Les grandes nations avaient adopté des **tenues peu voyantes** : le vert-de-gris pour l'Allemagne en 1907, le kaki pour la Grande-Bretagne, tandis que les Austro-Hongrois choisissaient en 1909 une couleur gris-bleu et les Russes en 1910 une couleur gris verdâtre.

Mais la France garde encore le pantalon rouge "garance" de ... 1829 !

Pourtant, il y eut des tentatives ... la tenue **gris-vert réséda** :

Une commission fut chargée en 1910, sous la présidence du **Général Augustin DUBAIL**, de rechercher une tenue moins criarde que celle alors en service. Le drap en vert réséda est adopté, et l'on s'est efforcé de faire disparaître tout ce qui brille, pour ne pas trahir la présence de la troupe à grande distance. A l'instar de la tenue boer, nous avons là une tenue de campagne simple, pratique, hygiénique, peu coûteuse. Malheureusement cette tenue, promise à un brillant avenir, perd son plus farouche défenseur, le ministre de la guerre **Maurice BERTEAUX**, décédé accidentellement lors d'un meeting aérien.

Dès 1911, son successeur, **Adolphe MESSIMY**, ministre de la Guerre (de juin 1911 à janvier 1912) dans le gouvernement de **Joseph CAILLAUX**, propose, lui aussi, la **tenue couleur vert réséda**. Mais il se heurte à une violente opposition :

"Une veste d'écurie", s'étrangle par exemple **L'Echo de Paris**, qui y voit un mauvais coup des francs-maçons cherchant **"l'amointrissement de l'influence morale et du prestige de l'officier qui doit descendre au niveau de ses soldats"**.

Le radical **Etienne CLÉMENTEL**, rapporteur du budget de la guerre à la Chambre, est tout aussi remonté : **"Faire disparaître tout ce qui est de couleur, tout ce qui donne au soldat son aspect gai, entraînant, rechercher des nuances ternes et effacées, c'est aller à la fois contre le goût français et contre les exigences de la fonction militaire"**, écrit-il dans **L'Illustration** du 9 décembre 1911.

Les jeunes officiers de St-Cyr font le serment de monter à l'assaut en grande tenue ! Mal leur en a pris : dans les premiers mois, l'armée française va perdre un très grand nombre de ses cadres, tirés comme des lapins ... sous le tir croisé des nombreuses mitrailleuses allemandes.

Cependant **Adolphe MESSIMY** revient à la charge au sein de la commission de l'armée, mais le ministre de la guerre, **Eugène ETIENNE** (en poste de janvier à décembre 1913) se fait l'interprète des officiers et ne veut rien entendre : **"Supprimer le pantalon rouge ? Non ! Le pantalon rouge, c'est la France"**.

Il faudra donc attendre le retour d'**Adolphe MESSIMY** aux affaires entre juin et fin août 1914, pour qu'enfin un drap de couleur plus neutre soit validé à la Chambre, en **juillet 1914**. Trop tard ! La tenue du fantassin de 1914 n'avait pas changé depuis la guerre de 1870, et le nouvel uniforme sera adopté seulement au ... 1^{er} juin 1915 !

Le tristement célèbre **pantalon rouge "garance"** fit de nos soldats des cibles parfaites pour l'ennemi !

"Une journée de tourisme local"

Le 4 novembre dernier, l'Office de Tourisme du Grand Chalon a convié les hébergeurs de la région à une journée d'information sur les développements touristiques du Chalonnais.

8h30 – Rendez-vous à l'Office de Tourisme, lors d'une belle exposition de tableaux à l'encre et aquarelle qui représentent les lieux iconiques de la ville. Douze reproductions au format 50 x 30 cm reliées sous forme d'un calendrier 2025 sont en vente sur place. Une idée de cadeau ?

9h – Point sur la politique Accueil Vélo. Chalon se trouve au cœur d'un réseau de grands itinéraires de vélotourisme et continue de développer les infrastructures d'accueil, avec deux types de projets : liaisons facilitées entre les voies cyclistes et le centre, grâce à de nouvelles pistes qui évitent qu'on emprunte des routes ou qu'on traverse des zones industrielles, pour davantage de sécurité et plus d'agrément ; d'autre part, création de places de parking vélos sécurisées, avec bornes de recharge et autres services (une telle installation pourrait voir le jour prochainement à Givry).

9h30 – Le chantier de la cathédrale. La cathédrale est actuellement fermée pour cause de rénovation, mais l'Espace Patrimoine présente une vidéo sur l'état d'avancement du projet. La technique de nettoyage consiste à projeter une résine liquide sur toutes les surfaces ; les encrassements adhèrent à cette résine, qui se décolle facilement après séchage. Les travaux ont déjà permis de découvrir de nombreux éléments polychromes, qui seront sûrement conservés en l'état, car l'édifice devrait être restitué autant que possible dans sa version médiévale, ce qui permettra plus de luminosité. Les responsables s'attendent à un effet "waouh" lors de la réouverture en 2025, une fois terminée la réfection de la nef, même si les travaux continueront jusqu'en 2027 sur les chapelles latérales, le chœur et le parvis.

10h – Tour du Musée Nicéphore Niepce. La visite complète de toutes les salles occupe en principe une demi-journée. Un tour rapide donne cependant un bel aperçu des collections sur l'histoire et l'évolution de la photographie. Le guide nous apprend que l'invention de l'héliographie fut en fait un hasard, comme pour la plupart des découvertes. Niepce pensait devenir célèbre grâce à la mise au point d'un moteur, quand il constata que le bitume de Judée durcissait à la lumière et pouvait ainsi fixer une image. Le "Point de vue du Gras", premier cliché au monde produit à Saint-Loup-de-Varennnes en 1827, a demandé plusieurs heures de pose avec un ensoleillement maximal, pour un résultat toutefois bien flou !

11h – Visite des Gîtes de Tourisme du château de Dracy. La propriétaire nous ouvre les portes de ses 5 gîtes luxueux, très récemment rénovés. Le numéro 187 du "Journal de Dracy" (édition de mars 2024) avait présenté un article sur les offres d'hébergement dans le village, mais n'avait pas mentionné celles du château, qui étaient alors en pleine modernisation. Leur capacité varie de 2 (studio) à 5 personnes (T3) et, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des gîtes, aucun nombre minimum de nuits n'est exigé.



12h – Pause déjeuner et Salon de Beauté. L'*Hôtel du Nord* à Fontaines offre un menu du jour à petit prix et fait salle comble, même le lundi. Une autre salle dans la cour arrière a une capacité suffisante pour notre bus de 35 personnes. Ce restaurant a été choisi pour son rapport qualité/prix, mais aussi parce qu'un nouvel établissement de soins beauté vient d'ouvrir début octobre dans les mêmes locaux. A la suite du repas, la créatrice de l'Atelier Beauté L.A présente son installation et ses prestations.

14h30 – Le patrimoine de Fontaines. Le représentant de l'association "Fontaines Patrimoines" fait un topo sur les différents circuits de visite proposés dans le village. Il met l'accent sur l'organisation de journées pour groupes d'enfants, incluant un temps d'expériences réelles. Ainsi, le circuit des lavoirs se termine par une pratique effective des gestes des lavandières, et la visite des anciennes carrières est complétée par un atelier de confection de bijoux en pierre. Depuis peu, l'association propose aussi pour tout public des sessions d'apprentissage de la taille de pierre qui rencontrent un grand succès.



15h – Aéroport de Champforgeuil. La piste, longue de 1600 mètres, est actuellement indisponible, en raison de grands travaux de consolidation et d'élargissement du taxiway qui la dessert. Le mot *aéroport* (et non *aérodrome*) est approprié, parce qu'il accueille des passagers en avion d'affaires, bien que cette clientèle ne représente qu'environ 10% du trafic. La majorité des 16000 mouvements annuels d'aéronefs, y compris ULM et hélicoptères, concernent l'aviation de loisir, dont l'activité est gérée par des clubs et sociétés implantés sur le site. La fréquentation de l'aéroport est donc surtout liée aux écoles de pilotage, à la pratique du parachutisme et aux baptêmes de l'air. Ci-contre, une vue depuis la tour de contrôle, où sont supervisées manuellement les opérations de décollage et d'atterrissage.

16h30 – Dégustation au "Domaine Lefort" à Rully. Il y a une dizaine d'années, le jeune propriétaire a créé son domaine et l'exploite en bio. Il nous accueille dans ses belles caves voûtées, au fond desquelles trône un magnifique œuf en grès et où vieillit la production d'une des meilleures parcelles. Par rapport à la vinification en tonneau, le principal bénéfice attendu est une moindre oxygénation, d'où un apport réduit en sulfites. La dégustation qui suit propose trois blancs et trois rouges de différents climats situés à Rully et à Mercurey. L'essentiel des ventes du Domaine s'effectue auprès de particuliers, suite aux appréciations des clients de passage ou des groupes locaux.



17h30 – L'Office du Tourisme de Givry. La responsable rappelle qu'il s'agit d'un des rares Offices du Tourisme en France à proposer aux visiteurs une dégustation des vins locaux. Les touristes peuvent s'initier à l'appellation Givry en goûtant différents millésimes de différents domaines, pour un coût d'environ 10 € par personne. En haute saison, l'Office organise des séances ouvertes à tous le dimanche matin. Retour vers Chalon après cette journée conviviale bien remplie.

Thierry DEMONCHEAUX

Le pumptrack rencontre un vrai succès !

C'était le mercredi 30 octobre dernier, à 16h30. Il faisait encore doux en cette fin d'après-midi des vacances de la Toussaint ... beaucoup de voitures sur le parking de la Salle Polyvalente, comme chaque jour de cette belle semaine de début d'automne ... Mais pourquoi une telle affluence ? La réponse est à trouver à 50 mètres de là : le parc, et son attraction principale : le pumptrack !

Pour le Journal, c'était l'occasion d'en savoir un peu plus. D'où viennent donc tous ces visiteurs ?



On pouvait s'en douter : avec un bouche à oreille très favorable, le pumptrack attire des gens de toutes les communes environnantes, et même de quelques autres plus éloignées. Sur les nombreuses personnes présentes ce 30 octobre (adultes accompagnant leurs enfants, et pour beaucoup leurs petits-enfants), on peut relever les provenances des visiteurs par ordre décroissant : Chalon-sur-Saône, Châtenoy-le-Royal, Givry, Saint-Rémy, Mellecey, Mercurey, Chagny, Beaune, Dracy, Rully, Gergy, Marcilly-lès-Buxy, Cheilly-lès-Maranges, Lux, Crissey, et ... Roanne et Daix (pour ces deux derniers, des gens en vacances chez des amis de Dracy !).



Tous ces visiteurs, sans aucune exception, ont loué les qualités de cet équipement, bien conçu, avec des pistes bien balisées, assez larges, très sécurisées, parfaitement adaptées aux plus petits (contrairement au pumptrack Freyssinet à Chalon, destiné visiblement aux plus grands).

En effet on peut voir - et c'est un vrai bonheur - des gamins de deux ans et demi sur des draisiennes. On a compté jusqu'à une trentaine de vélos sur place, dont vingt en même temps sur les pistes.

Cet après-midi-là, il n’y avait pas d’adolescents, pas de grands vélos, et tout ce petit monde tournait étonnamment sans problèmes ! Les seuls "accidents" provenaient de tout-petits qui tombaient tout seuls ! Parmi toutes les personnes adultes interrogées, certaines étaient déjà venues, ou projetaient de revenir. Leurs enfants adorent, et ne veulent plus repartir !



Les enfants sont ravis. Et les parents aussi, avec cependant le regret de ne pouvoir s’asseoir sur suffisamment de bancs, et se désaltérer à un point d’eau fonctionnel (ce 30 octobre-là, la fontaine n’était pas en état de marche).



Bravo à la Commune qui a eu cette belle idée du pumptrack !

D'autres souhaits ont été formulés : créer de nouvelles pistes, limiter l'accès des plus grands à certaines plages horaires, installer des toilettes !!!

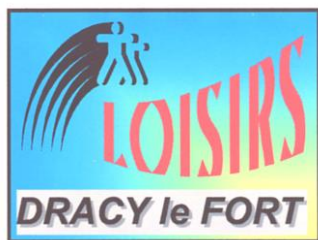
solutions des mots croisés

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
1	L	A	M	E	L	O	I	S	E
2	E	C	O	L	I	E	R	E	S
3	C	A	N	U	T		A	B	S
4	R	A	I	S	I	N	S		E
5	E		A		E	O		A	
6	U	L	T	E	R	I	E	U	R
7	S	O		V	E	R	I	T	E
8	O	T	C		S	E	M	U	R
9	T	O	I	T		S	A	N	E

Horizontalement : **1.** Lameloise. **2.** Ecolières. **3.** Canut. **ABS.** **4.** Raisins. **5.** EO (Est-Ouest). **6.** Ulérieur. **7.** SO (Sud-ouest). **Vérité** (In vino veritas). **8.** OTC (Cot). Semur. **9.** Toit. Sane.

Verticalement : **I.** Le Creusot. **II.** ACAA (Acacia). Loto. **III.** Moniat. **CI.** **IV.** Elus. EV (en ville). **V.** Litières. **VI.** OE. Noires. **VII.** Iras. Eima (Amie). **VIII.** SEB. Autun. **IX.** Esse. **X.** Réré (Récré).

ASSOCIATIONS



ASSOCIATION LOISIRS

L'Association Loisirs présente ses meilleurs vœux aux lectrices et lecteurs du JDD

Résumé des activités du dernier trimestre 2024

Dimanche 29 septembre : escapade en **Roannais**, découverte théâtralisée du *Château de la Roche*, balade en petit train, et visite du *musée Alice Taverne* à Ambierle.



Dimanche 13 octobre : participation de quelques membres de l'Association Loisirs (**randonnée "Octobre Rose"**, à Mellecey).

Samedi 7 décembre : pour bien terminer l'année, sortie à Romanèche-Thorins

La dernière sortie de l'Association Loisirs pour 2024 a réuni plus de cinquante personnes. au *Hameau DUBŒUF* (chez le pape du beaujolais nouveau) qui avait revêtu ses habits de lumière. Musée, visite du wagon Napoléon III, cinéma dynamique, dégustations et repas pris dans une ambiance de fêtes.

Après-midi plus intime au petit *Musée du compagnonnage*, qui évoque l'histoire de l'école, du Compagnonnage et des traditions des Compagnons du Tour de France.



Prochaines manifestations en 2025 à la Salle Polyvalente

samedi 11 janvier : 20h30 **grande soirée pour les adhérents** anciens et nouveaux.

dimanche 12 janvier : 14h30 **théâtre** (voir affiche), spectacle tout public.

dimanche 2 février : 14h30 **théâtre** (voir affiche), spectacle tout public.

renseignements / réservations : G. BOBILLOT ☎ 03 85 44 56 20 gilbertbobillot@gmail.com

ARC-EN-SCENE PRESENTE
Changement de cap
Une comédie d'Emmanuel Ruffin
Dimanche 12 janvier à 14H30
DRACY-LE-FORT
Salle Polyvalente
réservation: 03 85 44 56 20
Association Loisirs Dracy



YOGA POUR TOUS



YOGA POUR TOUS

Notre rentrée s'est effectuée dès le vendredi 6 septembre, avec les personnes désirant découvrir l'activité de l'Association. Les habitués ont démarré dès la deuxième semaine de septembre, avec la grande joie de retrouver le yoga auprès de notre professeure certifiée, Corinne FROMONT-GUIGUET.

Corinne pratique le Yoga de Madras, issu de l'Alta Yoga, qui est un yoga de l'énergie. Il intègre des techniques de respiration (pranayama), des postures (asanas) et des pratiques méditatives pour harmoniser le corps et l'esprit.

Les inscriptions se sont échelonnées sur les mois de septembre et octobre, et nous atteignons cette année le nombre de 32 adhérents, dont 20 Dracysiens et 12 personnes venant de sept communes environnantes.

Toutes les tranches d'âge sont représentées, de 30 à 80 ans, dont trois messieurs, dans un groupe très majoritaire de dames. Les séances se font toujours le **lundi** soir de 18h45 à 20h15, dans la salle de motricité de l'école primaire. Et à présent, le **mercredi** matin de 9h30 à 11h, dans la Salle Polyvalente.

Nous remercions encore la Mairie de nous permettre d'occuper gratuitement ces salles pour notre pratique, et l'Ecole de bien vouloir nous accueillir.

Lors de notre Assemblée Générale du 4 novembre, nous avons eu le plaisir de voir Isabelle LAVIE rejoindre le bureau, comme secrétaire adjointe.

Nous souhaitons à tous les Dracysiens une très belle année 2025.

Contacts e.mail : yogapourtousdracy@gmail.com
Edwige DEBOISSY, Présidente ☎ 07 81 00 53 61

BIBLIOTHÈQUE DE DRACY-LE-FORT



Secteur "adultes"

De l'avis des libraires et des lecteurs, la Rentrée Littéraire 2024 est un excellent cru !

Début décembre, une quarantaine d'ouvrages, dont de très nombreux prix littéraires, ont été mis à la disposition des lecteurs.

Quelques titres pour vous convaincre de nous rejoindre :

"Houris" de Kamel DAOUD (*Prix Goncourt*), *"Impossibles adieux"* de Han KANG (*Prix Nobel de littérature*), *"Le rêve du jaguar"* de Miguel BONNEFOY (*Grand Prix du roman de l'Académie française et Prix Femina*), *"Cœur"* de Thibault de MONTAIGU (*Prix Interallié*), *"L'agrafe"* de Maryline DESBIOLLE (*Prix littéraire Le Monde*), *"Ann d'Angleterre"* de Julia DECK (*Prix Médicis*), *"L'italien"* d'Arturo PEREZ-REVERTE, *"Dors de ton sommeil de brute"* de Carole MARTINEZ, *"Intermezzo"* de Sally ROONEY, et bien d'autres encore, dont des romans policiers :

"Post mortem" d'Olivier TOURNUT (*Prix du quai des orfèvres*), *"Le premier renne"* d'Olivier TRUC, *"Norferville"* de Franck THILLIEZ, *"Méfie-toi"* de Harlan COBEN, *"La femme de ménage"* de Freida MC FADDEN, *"L'ultime avertissement"* de Nicolas BEUGLET, ainsi que des biographies et des romans de détente.

"Jacaranda" de Gaël FAYE (*Prix Renaudot*), *"Madelaine avant l'aube"* de Sandrine COLLETTE (*Prix Goncourt des lycéens*), *"Les guerriers de l'hiver"* d'Olivier NOREK (*Prix Renaudot des lycéens*) et *"Long Island"* de Colm TOIBIN (*Prix spécial du jury Femina pour l'ensemble de son œuvre*).

Ces ouvrages, avec d'autres, avaient été mis en circulation lors du "Club Lecture" d'octobre dernier.



Secteur "jeunesse"

Avec l'équipe du "secteur jeunesse", s'est tenue une première animation en novembre, dans le cadre du *Prix des Incorruptibles*, pour la classe de maternelle des *petits moyens* : avec le livre *"Sous la glace"*.

Nous avons poursuivi en décembre pour la classe des *moyens grands* : avec le livre *"Alfonse"* sur le thème des métiers !

A l'occasion du *Marché de Noël* le dimanche 8 décembre à la Salle Polyvalente, des bibliothécaires, invitées par l'Association des Parents d'Elèves, sont venues lire aux enfants des contes de Noël.



Une troisième animation aura lieu en janvier, toujours dans le cadre du *Prix des Incorruptibles* pour la classe des CP/CE1.

Et, comme les deux années précédentes, nous espérons que vous viendrez nombreux participer à la **Nuit de la Lecture** qui est prévue à la Bibliothèque salle des associations, le **vendredi 24 janvier de 18h30 à 20h30** ! Nous avons sélectionné pour petits et grands des livres qui portent sur le thème de l'année : **"Les patrimoines"**.

Un buffet viendra clôturer cette réunion conviviale.

Nous vous souhaitons de belles heures de lecture durant cet hiver
et vous adressons nos meilleurs vœux pour 2025.

Petit rappel : la cotisation adulte pour l'année 2025 est de 16 € pour une personne seule ou en couple ; pour les enfants, elle reste inchangée à 6 €.

Les bibliothécaires vous accueillent, enfants et adultes, les mercredis et vendredis de 16h30 à 19h

☎ 03 85 44 31 23 (aux heures d'ouverture), puis taper 3 mail : biblio-dracy@orange.fr

Site web catalogue en ligne : <https://cbpt71-pom.c3rb.org>

Sur ce site, vous aurez la possibilité d'y consulter tous les livres des bibliothèques CBPT du département, et - si vous êtes adhérent(e) de la Bibliothèque de Dracy - d'avoir accès (avec un mot de passe) aux ouvrages de votre Bibliothèque exclusivement et, si vous le souhaitez, de les réserver.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le vendredi 6 décembre, le village de Dracy-le-Fort a vibré au rythme de la magie de Noël. La soirée avait commencé avec la vente des sapins commandés par les Dracysiens.

Accompagnés de leurs maîtresses, les enfants de l'école ont démarré la soirée, en interprétant des chants de Noël qui ont réchauffé les cœurs des spectateurs.

Bien sûr, la grande star a été le Père Noël lui-même, venu rendre visite aux enfants et distribuer des papillotes. Rires et sourires étaient au rendez-vous !

Le tirage au sort de la tombola a permis aux heureux gagnants de repartir avec les généreux lots offerts par nos partenaires : *Manège de la Tuilerie, Kart 71, Atelier Coiffure, Alex, Boulangerie du Pont Paron, Hôtel Le Dracy, Le 1055, Studio Violine, La Carambole, Aéroport de Champforgeuil, Domaine Deliance, Domaine Pillot, Domaine Giacometti, l'Or en Jeu, Carrefour Market Châtenoy, AquaFun Park de Laives, Parc des Combes, Château de Couches, V&B Chalon Sud, Château de Sully.*

La fête s'est prolongée, animée par un DJ, qui a mis l'ambiance avec des morceaux joyeux et par une magicienne, qui a émerveillé petits et grands. Parents et enfants ont pu se restaurer et se désaltérer à la buvette.

Des enfants nous racontent leur soirée :

Adélaïde – CP

"C'était très bien. J'ai chanté. Je me suis bien amusée. On a dansé. Le père Noël est venu et nous a donné des papillotes. Il y avait même ma maîtresse. J'ai vu tous mes copains et on a joué à loup glacé."

Donovan – CM2

"La soirée de Noël était super bien. On a très bien chanté. On a chanté : le vent dans les voiles, le Père Noël existe vraiment, et bons baisers de Fort-de-France."

Oscar – GS

"J'ai aimé la soirée. Je suis devenu membre de l'APE ! j'ai aidé à servir et à faire la vaisselle."

Théodore – CM1

"On a chanté des chansons de Noël avec les maîtresses et Fabien. Il y avait aussi le maître et les ATSEM. Il y avait une buvette avec du coca et des chips, des assiettes avec de la charcuterie et des cornichons. Il y avait une magicienne et de la musique. On a dansé et on s'est éclaté."

Le dimanche 8 décembre, le Marché de Noël a attiré de nombreux visiteurs. L'événement a rassemblé 24 exposants, offrant une grande variété de produits artisanaux, de décorations de Noël et de cadeaux originaux. Les visiteurs ont pu déambuler parmi les différents stands, découvrir des créations uniques et dénicher des idées de cadeaux pour les fêtes.

Le Père Noël est revenu pour les enfants, et un concours de dessin a été organisé sur le thème de Noël. Les grands vainqueurs sont : Léa (maternelle), Hugo (CP/CE) et Lison (CM).

Des Bibliothécaires ont lu des contes qui ont enchanté petits et grands. Nous les remercions pour cette animation réussie.

La buvette a également attiré les visiteurs, qui ont pu se réchauffer en profitant des gaufres délicieuses et du vin chaud. L'APE a aussi proposé à la vente des décorations de Noël et des lumignons réalisés par les enfants pendant la garderie. Tout en préparant les fêtes de fin d'année, de nombreux visiteurs ont ainsi contribué à soutenir les projets et activités de l'Association. L'APE remercie chaleureusement Carine JACROT pour ces réalisations.



Prochains rendez-vous Boum du Carnaval, le 14 mars Chasse aux œufs, le 18 avril

CLUB BLANC COULEUR

Notre Club a été endeuillé par la disparition de Claude DELIRY, qui a été une adhérente assidue et passionnée de notre Association durant de nombreuses années.

Nous renouvelons toutes nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Notre assemblée générale s'est déroulée début novembre.

Le bureau sortant est réélu. Cette année, le Club compte 20 adhérentes.

Au cours de l'assemblée, il a été décidé qu'un groupe de quelques personnes volontaires seront chargées de proposer tout au long de l'année des animations au sein du Club, avec des projets divers et variés (ateliers à thèmes, recherche d'intervenants, sorties enrichissantes ...).



Une présence nombreuse lors de notre assemblée, comme en témoigne la photo

Nous vous souhaitons une très belle et heureuse année 2025



TENNIS CLUB DE DRACY

Allée des Fougères www.tennis-dracy.fr



L'école de tennis pour les jeunes a repris le mercredi après-midi avec Arnaud BONNEFOY, et le mardi soir pour les plus grands avec Christophe LÉCRIVAIN. Ce dernier entraîne les adultes plusieurs soirs, lundi, mercredi et jeudi. Camille CHÉLI encadre un groupe de tennis-fauteuil le vendredi après-midi.

Une animation "Octobre rose" a été organisée par Camille et le Dr MÉLIS. Lors d'une conférence, celui-ci a rappelé l'importance d'une activité sportive pour se maintenir en bonne santé et prévenir les récurrences après un cancer. Les participants ont pu découvrir le tennis au cours d'ateliers. Une matinée "double surprise" s'est déroulée le samedi 10 novembre, avec tests de vitesse de balles ou de services, et présentation des vestes au logo du Club.

Deux équipes "Messieurs" ont participé au championnat d'automne : une, en "+45" en 2^{ème} division, et une en "+35" en 3^{ème} division. L'équipe "Dame +35" en 1^{ère} division termine 1^{ère} de Saône-et-Loire et pourra accéder au niveau régional l'an prochain. Le championnat interclub senior d'hiver débutera en janvier avec trois équipes engagées, une "Dame", une "Messieurs" et une "Mixte".



Equipe Dame +35

Le bureau du Tennis Club vous souhaite une belle et heureuse année 2025.

GYM VOLONTAIRE Dernière séance de l'année pour les Seniors



C'est la crise, mais joliment dit !!!

Les problèmes des boulangers sont croissants ...

Alors que les bouchers veulent défendre leur beefsteak, les éleveurs de volailles se font plumer, les éleveurs de chiens sont aux abois, les pêcheurs haussent le ton.

Et bien sûr, les éleveurs de porcs sont dans la merde, tandis que les céréaliers sont sur la paille.



Par ailleurs, alors que les brasseurs sont sous pression, les viticulteurs trinquent.

Heureusement, les électriciens résistent.

Mais pour les couvreurs, c'est la tuile et certains plombiers prennent carrément la fuite.

Dans l'industrie automobile, les salariés débrayent, dans l'espoir que la direction fasse marche arrière.

Chez EDF, les syndicats sont sous tension, mais la direction ne semble pas au courant.

Les cheminots voudraient garder leur train de vie, mais la crise est arrivée sans crier gare, alors... les veilleurs de nuit, eux, vivent au jour le jour.

Pendant que les pédicures travaillent d'arrache-pied, les croupiers jouent le tout pour le tout, les dessinateurs font grise mine, les militaires partent en retraite, les imprimeurs dépriment et les météorologistes sont en dépression.

Les prostituées se retrouvent à la rue. Amis, c'est vraiment une mauvaise passe.





BOURGOGNE BONSÂI CLUB

Le "Bourgogne Bonsaï Club" ... en 2024

Après Hubert LÉGLISE, Président-fondateur en 1987,
A la suite de Michel HOUCHOT, Président depuis 2002,
Au cours de l'année 2024, Pascal RUBET a été élu Président du "Bourgogne Bonsaï Club".

La nouvelle équipe de bénévoles a élaboré un vaste programme d'animations

Mise en place de deux réunions mensuelles de travail sur les petits arbres, pour répondre au mieux aux attentes et disponibilités des adhérents.



Animations en jardinerie, pour aller à la rencontre des amateurs de bonsaïs, conseiller et aider à l'entretien de ces arbres.

Présence à des "Foire aux Plantes" (Pierre-de-Bresse, Ecuisses, La Loyère) pour faire découvrir au public les collections personnelles de nos adhérents.



Organisation d'un stage avec un formateur de la "Fédération Belge et Française du Bonsaï" pour permettre aux adhérents de progresser dans leur pratique.

Sorties pour des prélèvements d'arbres en pleine nature sur des sites autorisés.

Visite d'une pépinière de bonsaïs située dans la région de Valence (26) pour découvrir sa production et écouter les conseils avisés de ce producteur.



Et enfin, création d'une coopérative d'achat de substrats, d'outils, de pots, etc., pour permettre aux adhérents de mutualiser leurs approvisionnements en produits.

Ce programme d'animations a mobilisé un grand nombre des 41 adhérents actuels.

En résumé, 2024 a été une très bonne année pour le "Bourgogne Bonsaï Club", qui a de nombreux projets pour 2025.

Le BBC tient ses réunions à 20h le vendredi en milieu de mois, ainsi que le dernier vendredi, dans la salle des Associations de Dracy. La porte est ouverte à toute personne qui souhaiterait avoir des conseils ou serait curieuse d'en savoir plus sur la culture du bonsaï, et cela sans adhésion, ni cotisation au Club.

Le Bureau vous souhaite une bonne année 2025.



SOCIÉTÉ DE CHASSE



Une saison 2024 bien moyenne, par rapport aux précédentes.

La reproduction des lièvres a souffert du printemps pluvieux. La chasse au lièvre s'est terminée le 1^{er} décembre.

Concernant la chasse au gros gibier, nous ne savons pas comment faire pour les battues : en effet, nous n'avons plus de chien courants, et ça va être difficile !

La fermeture de la chasse au petit gibier a eu lieu le 29 décembre.

A bientôt pour plus d'informations !

L'extraordinaire faculté d'adaptation de la nature

Les lecteurs du précédent numéro du Journal ont pu se demander pourquoi les cavités auriculaires sous les plumes de la chouette hulotte ne sont pas situées sur le même plan.

Les nocturnes chassant principalement à l'ouïe, cette disposition asymétrique entraîne un léger décalage de l'arrivée des sons entre les deux oreilles, permettant une grande précision pour la localisation des proies.



Carnet de deuil



Claude DELIRY nous a quittés le 4 novembre 2024.

Née en Normandie le 2 avril 1934, elle y vit sa petite enfance. Puis comme son père, Armand MÉPLAIN, est nommé directeur de la centrale thermique de Chalon-sur-Saône, la famille s'installe sur les quais de Saône. Mais avec la guerre, et plus particulièrement, à cause de l'occupation allemande, ses parents décident d'acquérir une propriété moins exposée aux risques, à Germolles.

Sage décision, mais qui n'empêche pas la petite Claude de voir les atrocités qui se sont déroulées en 1944 dans cette commune, et d'en garder toute sa vie le douloureux souvenir.

Le plus clair de sa scolarité se déroule à l'école Saint-Dominique de Chalon-sur-Saône. Très jeune, elle rencontre Bernard DELIRY qui l'épouse en 1954. De leur union naissent cinq enfants ... un fils et quatre filles.

La famille s'agrandissant, le couple décide de quitter l'appartement de Chalon-sur-Saône devenu trop petit, pour s'installer à la campagne. Et c'est sur la commune de Dracy-le-Fort que Claude et Bernard jettent leur dévolu, en achetant en 1967 un terrain qui était à l'époque un grand champ de coquelicots. Ils y font construire leur maison ... et ceci, au grand étonnement de leur entourage qui ne comprend pas ce choix de s'installer "si loin de Chalon", et qui plus est, dans cette petite commune qui ne compte que 350 habitants, concentrés principalement dans le cœur du village.

Très vite, leurs amis incroyables reconnaissent le côté pionnier et avant-gardiste de Claude et Bernard, et finalement jugent très bonne la décision qu'ils avaient prise. Beaucoup d'entre eux ont opté à leur tour pour l'achat d'un terrain sur cette même commune, et s'y sont installés.

La famille de Claude et Bernard s'est agrandie au fil des années, pour compter à ce jour 15 petits-enfants et 22 arrière-petits-enfants.

Claude était passionnée par les voyages, et par les photos qu'elle pouvait prendre. Elle en faisait de merveilleux albums.

Sa soif d'apprendre et de se cultiver l'avait amenée à suivre de manière très assidue les cours dispensés par l'UTB (Université pour Tous de Bourgogne).

Claude DELIRY avait un goût très prononcé pour le "Beau". Elle s'extasiait devant les beaux paysages et les beaux objets, qu'ils fussent anciens ou contemporains. Elle tenait sa maison avec amour et perfection, et son jardin bénéficiait de tout autant d'attention.

Mais Claude, consciente du fait que la vie lui avait particulièrement souri, savait aussi donner en retour et ne manquait pas une occasion pour faire plaisir autour d'elle, dès qu'une opportunité se présentait.

C'est ainsi qu'à l'occasion de tombolas organisées par la Paroisse, elle a, par trois fois, été l'heureuse gagnante d'un pèlerinage à Lourdes ... et par trois fois, elle a offert son lot à des Dracyciens, qui ont été vraiment heureux de pouvoir profiter d'un si beau voyage.

Appréciée pour sa gentillesse, Claude l'était aussi pour sa peinture sur porcelaine. C'était une passion très vive qui la motivait du matin au soir.

Depuis quelques années, elle avait rejoint le "*Club Blanc Couleur*", pour apprendre encore et encore et se perfectionner encore et toujours. Tendre à la "perfection" ... c'est ce qui caractérisait le mieux sa personnalité !

Quelques amitiés fortes ont d'ailleurs vu le jour dans le cadre de cette passion partagée.

Ses obsèques religieuses se sont déroulées en l'église de Dracy-le-Fort le 8 novembre 2024.

Elle repose désormais dans le cimetière du village où elle a été inhumée.

C'est une figure de Dracy-le-Fort qui nous a quittés et le Journal adresse à toute sa grande famille ses très sincères condoléances.

Du Champagne-sur-Seine au Bourgogne-sur-Saône ... carnet de deuil de Raymond BAYOL

Naissance de notre père à Champagne-sur-Seine, deuxième d'une fratrie de quatre. Son père, *Gadzart*, travaille chez Schneider.

A la fin des années 40, il pousse la porte du lycée Voltaire à Paris, mais la pratique du cyclisme le fait renoncer aux *lumières de la capitale*. Un ami de son père l'embauche chez LEFRANC (une marque de peinture renommée dans le monde artistique) où il crée le *bleu gitane* ! Le "bleu" est incorporé chez les *bérets rouges* de Tarbes. Il s'envole pour 24 mois en Algérie. Il est resté mutique sur cette période. Au milieu des années 50, il se remet en selle et participe avec Jacques ANQUETIL, au championnat de France espoirs 56. Son père, auprès duquel il avait une grande écoute, lui suggère d'autres ascensions.

Il rencontre sa p'tite reine en entrant chez Kodak. Ouvrier, il décide en parallèle de son travail d'intégrer le conservatoire national des Arts et Métiers. Il en sortira ingénieur électrochimiste 10 ans plus tard. Il tient ce côté laborieux de nos origines paysannes bourguignonnes. Autre partenaire de cette réussite, notre mère qui gérait seule le quotidien de trois enfants.

La démolition de la cheminée de Kodak Vincennes lui fit prendre la direction de la Bourgogne et de Dracy, où la famille s'installe. Les amis rencontrés dans les années 80 passent aujourd'hui encore la porte de l'allée des Marronniers.

La lumière sur les tombes chasse souvent les zones d'ombres : certains disent que la face cachée de la lune s'en serait constituée ... transmis par son fils Olivier



Raymond BAYOL est né le 27 août 1933 à Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne). Il a passé une partie de sa carrière à "*Kodak Chalon*", après la fermeture de "*Kodak Vincennes*", où il a rencontré Jeanne FARGIS, sa future épouse, que ses collègues ont baptisée Poupette ! Leurs trois enfants sont nés à Paris.

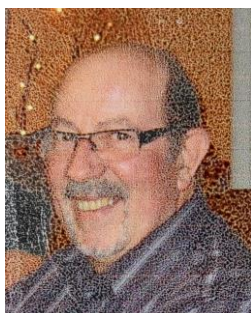
En 1982, ils font construire une villa au *Domaine de l'Orbize*, après avoir vécu un certain temps en appartement à Chalon-ville.

Très sportif, il pratiquait le rugby, le cyclisme et le tennis. Il a été membre fondateur du *Tennis Club de Dracy*.

Il s'est éteint le 22 novembre à Fontenay-sous-Bois, où il était très entouré par sa fille et sa petite-fille qui vivent à Montreuil.

Ses cendres reposent depuis le 2 décembre dans le caveau familial à Bouix, en Côte d'Or.

Le "*Journal de Dracy*" présente toutes ses condoléances à Poupette, son épouse - Pascal, Olivier et Isabelle, ses enfants - Romano, Marie-Océane, Bérangère, Hugo, Camille et Agathe, ses petits-enfants - Victor, Jules et Armand ses arrière-petits-enfants.



Jean-Claude PAPILOT est né le 3 décembre 1946 à Dracy, où il a passé toute sa jeunesse. Il a épousé Josette DUMAS, elle aussi née à Dracy, où ils ont fait bâtir leur maison en 1980.

Le couple a eu trois enfants, Arnaud, Virginie et Fabien, puis quatre petits-enfants, Ophélie, Hugo, Louis et Arthur, et deux arrière-petits-enfants, Mattéo et Hortense.

Pendant de nombreuses années, Jean-Claude a travaillé à "Kodak", où il *faisait les postes*.

Il y a vingt ans, on lui a diagnostiqué une maladie, dont il a souffert pendant toute sa retraite. Malgré tout, il a pu profiter de ses loisirs, comme la chasse, la pêche, le bricolage et le jardinage.

A sa famille, le "*Journal de Dracy*" adresse ses sincères condoléances.

Avis de décès

Madame **Anne-Marie MARTIN** est décédée le 1^{er} décembre à l'EHPAD "Le nid d'Aveline" à Saint-Germain-du-Plain, où elle aimait recevoir chaque numéro du "Journal de Dracy". Elle était l'épouse de Jean MARTIN, qui a été boulanger à Dracy, avant la famille PONSOT et la famille CICALA.

Le docteur **Eric GAUVAIN** est décédé lundi 9 décembre 2024 à Garches. Fils de Jean et Monique GAUVAIN, il était le frère de Gilles GAUVAIN, dracysien, et le neveu de Dominique GAUVAIN, ancien maire.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 17 décembre, en l'église Saint-Bénigne de Dracy. Il a été inhumé au cimetière de la Commune.

Sincères condoléances à toute la famille, de la part du "Journal de Dracy".



Annonces paroissiales

Permanences à la maison paroissiale

12, place de l'Eglise - Givry 71640

☎/répondeur : 03.85.44.32.39.

du mardi au vendredi de 10h à 12h.

mardi, mercredi et vendredi de 16h à 18h30.

e-mail stsymphoriencc@yahoo.com

site internet : saintsymphorien.net

Messes anticipées du samedi soir

17h30 à l'église St Jean des Vignes

18h à Notre-Dame de la Citadelle

18h à Notre-Dame des Lumières

18h30 à l'église Ste Thérèse de Saint-Rémy

Messes dominicales

9 heures à l'église de Saint-Denis-de-Vaux en janvier, et de Dracy en février.

10h30 à l'église de Touches jusqu'en mars,

A partir de mars : 1^{er} et 3^{ème} dimanche à Touches, 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} à Givry.

En semaine

mardi et vendredi : messe à 9 heures à l'oratoire de la cure.

Messes en famille à l'église de Touches

les dimanches 12 janvier - 9 février et 16 mars.

Veillées de prière à Touches de 20h30 à 22 heures

les jeudis 16 janvier, 6 février, 6 mars.

Fête de la Saint-Vincent : samedi 18 janvier

9h à Saint-Martin-sous-Montaigu - 10h30 à Touches et 10h30 à Givry.

Dimanche de la santé le 9 février à 10h30 à Touches avec le sacrement des malades.

Pour connaître les dates des rencontres (prière des mères, chapelet, Bible en tutoriels, MCR ...), ne pas hésiter à se reporter à l'affichage aux portes des églises ou sur le site de la paroisse.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les procès-verbaux publiés ci-dessous reprennent les extraits les plus représentatifs des séances du Conseil Municipal et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du "Journal de Dracy" ou celle de la Municipalité.

Pour des informations officielles, s'adresser au Secrétariat ou consulter le site de la Mairie <http://www.mairie-dracy-le-fort.fr>.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du lundi 9 septembre 2024 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Florian PARDON – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration : Martial BEUGNET procuration à Olivier GROSJEAN – Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Jean-Bernard TUETHEY procuration à Georges PAUCHARD – Thibaut COLIN procuration à Florian PARDON.

Secrétaire de séance : Mireille MENAND.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajouter le remboursement exceptionnel d'une location de la Salle Polyvalente. Accord à l'unanimité.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 1^{er} juillet 2024

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2024. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour le choix d'un cabinet d'architecture - réhabilitation d'un logement communal

Le Maire rappelle que suite à l'acquisition par la Commune d'un bien immobilier situé au 19, rue du Moulin Madame, il est nécessaire d'engager des travaux pour une réhabilitation complète. Devant la technicité requise par ce type d'opération, une mission de maîtrise d'œuvre s'avère nécessaire.

Après consultation de plusieurs cabinets d'architecture, la candidature du Cabinet FAUCHER est proposée. Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité confie la mission de maîtrise d'œuvre à ce cabinet et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POINT N°3 : Délibération pour la reconduction du bail de la parcelle AH 99

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 novembre 2015 par laquelle le Conseil Municipal avait accepté de reconduire la location d'une parcelle située au lieudit "Le Bouché" d'environ 250 m² (AH 99) pour le propriétaire de la parcelle cadastrée AH 100, avec un loyer de 85 € à compter du 11 novembre 2015 (convention pour bail de 9 ans avec révision triennale du loyer).

Le Conseil Municipal envisage de reconduire ce bail dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Est favorable à ce projet ;
- Porte le loyer annuel à 98 €, à compter du 11 novembre 2024 pour une durée de trois ans ;
- Autorise le Maire à signer la convention avec l'intéressé ;
- Demande au Receveur de mettre en recouvrement ladite somme.

POINT N°4 : Délibération pour l'acquisition de la parcelle AH 200

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une propriété de 4013 m², située au lieudit "En Bigotin" à l'intersection entre la rue du Prémoy et le "Domaine de l'Orbize", cadastrée AH n° 200.

En raison de l'implantation du bien et de la conjoncture immobilière actuelle, le prix de d'acquisition envisagé par la Commune serait de 1,20 € par m², soit 4 815,60 €.

L'étude de Maître DUC DODON sera sollicitée pour représenter la Commune lors de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à ce projet ;
- Décide de prendre à sa charge les frais notariés se rapportant à cette acquisition ;
- Autorise le Maire à faire le nécessaire et à signer tous documents liés à cette vente.

POINT N°5 : Délibération pour l'entretien d'un éclairage public - parking de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire présente le projet de réglage de l'horloge de l'éclairage public pour le parking de la Salle Polyvalente, suite à la délibération du 1^{er} juillet dernier.

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 26 juin 2024 précise le coût estimatif HT à la charge de la Commune, soit 275,94 €.

Montant estimatif des travaux HT	275,94 €
Participation du SYDESL et Fonds Vert	<u>0,00 €</u>
Contribution estimative de la Commune HT (arrondie)	275,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le projet présenté par le SYDESL et son financement ;
- Dit que la contribution communale a été inscrite au budget 2024 et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL, et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

POINT N°6 : Délibération pour la création d'un emploi non permanent à temps complet

(service technique)

Du fait d'un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année 2024 pour assurer les missions afférentes au service technique communal, et la continuité de ce service durant les congés des agents, Monsieur le Maire propose de créer :

- un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2024 pour trois mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide la création de cet emploi ;
- Indique que la rémunération sera indexée selon la grille d'Adjoint Technique Territorial ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé seront inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs du personnel ;
- Habilité le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°7 : Délibération pour le remboursement d'une location de la Salle Polyvalente

Vu la délibération en date du 6 novembre 2023 fixant les tarifs de location de la Salle Polyvalente pour l'année 2024 ; vu un contrat en date du 6 avril pour une location du 19 au 22 avril 2024, et compte tenu de l'encaissement du chèque de location le 8 avril dernier ; vu qu'en raison de problèmes de santé de l'administré la location initiale n'a pu être honorée ;

Etant donné ces circonstances exceptionnelles, le Conseil Municipal se propose de procéder au remboursement de la somme versée, soit 370 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte, à titre exceptionnel, de procéder à ce remboursement.

POINT N°8 : Bilan du périscolaire 2023/2024

La nouvelle année scolaire 2024/2025 ayant commencé depuis peu, Monsieur le Maire fait état du bilan du service périscolaire 2023/2024 qui présente un déficit de 48 513,05 €.

<i>RECETTES</i>		<i>DÉPENSES</i>	
Facturation (sept. à déc. 2023)	= 26 199,35 €	API RESTAURATION	= 25 329,71 €
Facturation (janv. à juillet 2024)	= 41 395,20 €	Charges de personnel	= 84 327,49 €
		Charges générales (eau/électricité/ménage)	= 6 289,30 €
		Frais bancaires (Trésor Public)	161,10 €
	Total : 67 594,55 €		Total : 116 107,60 €

Monsieur le Maire rappelle que, malgré la hausse des charges de fonctionnement liées à la fréquentation du service périscolaire, la Municipalité ne souhaite pas répercuter l'intégralité de ce déficit sur les familles dracysiennes.

POINT N°9 : Comptes rendus des activités du Grand Chalou

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

POINT N°10 : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Rentrée scolaire - 2 septembre : les effectifs pour l'année scolaire 2024/2025

- | | | |
|---|---|-----------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Classe PS/MS : 16 PS + 4 MS = 20 - Classe MS/GS : 5 PS + 15 MS = 20 - Classe CP/CE1 : 10 CP + 16 CE1 = 26 - Classe CE2/CM1 : 16 CE2 + 8 CM1 = 24 - Classe CM1/CM2 : 8 CM1 + 16 CM2 = 24 | } | soit un total de 114 élèves |
|---|---|-----------------------------|

Monsieur le Maire et Madame PETITJEAN rappellent qu'à l'occasion de l'ouverture de la 5^{ème} classe à la rentrée scolaire 2024/2025, et pour faire face à la hausse des effectifs périscolaires, l'acquisition du nouveau mobilier (tables, écran, poubelles *pour permettre de sensibiliser les enfants au tri ...*), s'est élevée à environ 7 600 €.

Informations du Maire

Élections législatives

A la suite des élections législatives du 30 juin et 7 juillet dernier, M. Aurélien DUTREMBLE a été élu député de la 3^{ème} circonscription. Il a pris contact avec la Municipalité par écrit pour se présenter et assurer les élus de sa disponibilité.

Fonds d'Agglomération pour l'Aide à la Promotion des Activités Sportives 2024 (FAAPAS)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce fonds intercommunal a été remanié depuis l'année dernière pour une plus grande équité entre les différentes associations sportives. Comme en 2023, plusieurs associations sportives dracysiennes sont éligibles à ce fonds (*Pétanque Dracysienne / Gym volontaire / Tennis Club de Dracy / Yoga pour tous*) entre lesquelles une enveloppe de 2 811 € a été répartie.

Projet "Hameau du Bel Âge"

Pour rappel, le projet déposé et accordé en 2018 prévoyait la construction d'une cinquantaine de logement (T1 à T3) sur un terrain de 28 000 m² jouxtant l'EHPAD AKÉSIS. Le groupe COLISÉE (déjà présent sur le territoire dracysien avec la Résidence AKÉSIS) s'était porté acquéreur de cette opération en 2021. A ce jour, la politique globale de ce groupe a cessé tous les investissements immobiliers, sans qu'une date de reprise soit connue.

Incivilités durant la période estivale

Monsieur le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux plusieurs incivilités qui ont été perpétrées durant l'été, à savoir : vols de plants, détérioration de l'arrosage automatique de la rue du Pressoir, déversement de désherbant sur les ifs et les jardinières de l'église, stationnement sur les rosiers de la place de la Mairie, manque de respect auprès des agents du service technique, dépôts sauvages au pied des bennes de recyclage (papiers et verre), vol et détérioration d'un panneau créé par les écoliers dracysiens sur la zone de loisirs, détérioration d'un panneau de basket de l'agorospace de la zone de loisirs, vol d'un écu et ses trois drapeaux tricolores installés route d'Autun à l'occasion de la 80^{ème} commémoration des fusillés de 1944 ...

Accueil d'un stagiaire

Dans le cadre d'une démarche de réinsertion professionnelle, Madame Caroline BLANOT-PERRIER, en préparation d'un nouveau projet de formation professionnelle, sera accueillie en stage d'observation au sein du service administratif dracysien du 9 au 13 septembre 2024, sous la responsabilité de Madame Céline GARNIER, Secrétaire Générale.

- **Milieu associatif**

o **Assemblée Générale Extraordinaire du Bourgogne Bonsaï Club - 12 juillet**

L'association "Bourgogne Bonsaï Club" s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire et a décidé de ne pas conserver le Tai Chi Chuan à Dracy-le-Fort. La composition du bureau sera communiquée ultérieurement aux membres du Conseil Municipal.

o **Assemblée Générale du Tennis Club - 6 septembre**

Monsieur le Maire s'est rendu à l'Assemblée Générale du Tennis Club, au cours de laquelle le bilan 2023/2024 a été dressé. Principaux points :

✓ Le bureau a été renouvelé comme suit :

- M. BLANCHET, Président ;
- M. DEBOISSY, Vice-président et responsable de la section "Tennis Fauteuil" ;
- M. MENAND, Trésorier ;
- M^{me} FOULQUIER, Juge arbitre ;
- M^{me} THIERY, Responsable de l'Ecole de Tennis ;
- M. de BEAUREPAIRE, Responsable de l'Animation ;
- M. BUIREY, Responsable de l'Entretien ;
- M^{me} BLANCHET, Secrétaire.

✓ Le club se porte bien financièrement, malgré une légère baisse du nombre des licenciés ;

✓ Le tournoi estival organisé s'est bien déroulé, avec 100 compétiteurs.

- **Calendrier des manifestations à venir**

- Une marche pour "Octobre Rose" : le 6 octobre (organisée par le C.C.A.S.) ;
- La Bourse aux Jouets et Matériels de Puériculture : le 13 octobre (organisée par le C.C.A.S.) ;
- Les "Autumn'Arts" - 5^{ème} édition : le 19 et 20 octobre.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)**

L'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h45. Entre juillet et août, 29 clients ont pu bénéficier de ce service (1 018 clients y ont eu recours depuis sa réouverture en novembre 2021).

- **Documents disponibles**

- ✓ Les activités marquantes et perspectives de la *Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire* ;
- ✓ La lettre de la Sécurité Routière de septembre 2024.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **mardi 8 octobre 2024 à 19h à la Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15. Signature pour accord des membres présents.

La Secrétaire, Mireille MENAND

Le Maire, Olivier GROSJEAN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Séance du mardi 8 octobre 2024 - 19h
--

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETÉY – Denis VIGIER – Florian PARDON – Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration : Martial BEUGNET procuration à Olivier GROSJEAN – Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE – Nathalie BLACHON procuration à Florian PARDON – Mireille MENAND procuration à Dominique PETITJEAN.

Secrétaire de séance : Denis VIGIER.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 9 septembre 2024

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2024. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération pour le renouvellement d'un placement financier

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le placement de 300 000 € auprès du Receveur arrivera à échéance le 19 octobre 2024 et qu'il convient de le reconduire pour un an au taux nominal en vigueur au moment de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

POINT N°3 : Délibération pour l'acquisition de la parcelle AH 200 (annule et remplace)

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé que la Commune se porte acquéreur d'une propriété de 4013 m², cadastrée AH n° 200, située au lieudit "En Bigotin" à l'intersection entre la rue du Prémoy et celle du Domaine de l'Orbize, au prix de 1,20 € par m², soit 4 815,60 €.

Cette proposition ayant été refusée, après négociation, le montant d'acquisition par la Commune est porté à 1,50 € par m², soit 6 019,50 €.

L'étude de Maître DUC DODON sera sollicitée pour représenter la Commune lors de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la propriété cadastrée AH n° 200 au prix de 6 019,50 € ;
- Déclare prendre à sa charge les frais notariés se rapportant à cette acquisition ;
- Autorise le Maire à faire le nécessaire et signer tous documents se rapportant à cette vente.

POINT N°4 : Délibération pour la cession d'une partie de la parcelle AE 64

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder 943 m² d'une parcelle cadastrée AE n° 64 de 24 850 m², située au lieudit "La Chaume", au propriétaire du terrain cadastré AE n° 130.

En raison de l'implantation du bien et de la conjoncture immobilière actuelle, le prix de cession fixé par la Commune est de 1,50 € par m², soit 1 414,50 €.

L'étude de Maître DUC DODON sera sollicitée pour représenter la Commune lors de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable ...

POINT N°5 : Délibération pour la proposition de cession de la parcelle AH 138 et d'une partie de la parcelle AH 143

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition d'acquisition par une entreprise dracysienne de la parcelle AH n° 138 de 2 815 m² et d'une partie de la parcelle cadastrée AE n° 143 de 10 123 m², située dans la Zone d'Activités Économiques "La Tuilerie".

Or ces terrains communaux assurent le ruissellement des eaux pluviales de la ZAE "La Tuilerie" jusqu'au bassin de récupération situé entre le Centre équestre et le Complexe de tennis municipal, dans la zone d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas vendre ces parcelles.

POINT N°6 : Délibération pour la création d'emplois non permanents à temps non complet (service technique et périscolaire)

En raison d'un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année scolaire 2024/2025 pour assurer le service scolaire et périscolaire et pour renforcer les missions du service technique, Monsieur le Maire propose de créer deux emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activité, l'un à temps non complet à 14h30 hebdomadaires pour l'année scolaire 2024/2025, l'autre à 21h hebdomadaires pour 3 mois à compter du 15 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à ces deux créations ...

POINT N°7 : Délibération pour la création de 3 postes d'agents recenseurs

L'INSEE demande à la Commune de réaliser, en 2025, le recensement de sa population.

Débutant le 16 janvier et se terminant le 15 février 2025, la collecte se déroulera sur le même mode de comptage que celui de 2019, avec comme seule différence le recours à la déclaration via internet. Par arrêté du Maire, la Secrétaire Générale, Céline GARNIER a été désignée "coordinateur communal".

Considérant qu'il appartient à la Commune de créer les postes d'agents recenseurs, de les nommer et de fixer leurs rémunérations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à recruter 3 agents recenseurs, afin d'assurer les opérations du recensement ;
- Fixe ainsi la rémunération des agents recenseurs : 2,00 € par formulaire "*bulletin individuel*" rempli / 1,20 € par formulaire "*feuille de logement*" rempli / 1,20 € par formulaire "*immeuble collectif*" rempli / 35,00 € la séance de formation ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025 au chapitre 012 en ce qui concerne la rémunération des agents recenseurs.

POINT N°8 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Conseil Communautaire – 26 septembre

Monsieur le Maire a assisté au Conseil Communautaire qui a abordé les points suivants :

- ✓ Soutien au développement des énergies renouvelables sur le territoire : la carte des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables est désormais finalisée ;
- ✓ Programmation 2024 (fixée par le Grand Chalon) de construction et de rénovation des logements sociaux sur son territoire ;
- ✓ Prolongation du dispositif de mise à disposition d'un Intervenant Social au sein de l'unité de Gendarmerie de Chalon-sur-Saône ;
- ✓ Soutien aux manifestations sportives : versement d'une subvention à la Fédération Française Handisport dans le cadre de l'organisation du championnat de France multisport 2024 ;
- ✓ Soutien à la restauration universitaire sur le site de l'IUT de Chalon-sur-Saône, le Grand Chalon s'engageant avec le CROUS ;
- ✓ Accès (favorisé par le Grand Chalon) à la culture, au sport et aux loisirs auprès des étudiants du territoire : renouvellement du dispositif "*chéquier étudiant*".

POINT N°9 : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Syndicat Mixte des Eaux Chalon Sud-Ouest - 24 septembre

Monsieur le Maire a assisté à la réunion au cours de laquelle les points suivants ont été abordés :

- La présentation du RPOS 2024 (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services)
- Le renouvellement constant des canalisations sur l'ensemble du territoire du SMECSO (Société de Maintenance et d'Exploitation de Chauffage du Sud-Ouest) malgré la hausse du prix des matériaux ;
- L'interconnexion : le principal but du projet est de sécuriser le pôle médical de Dracy-le-Fort qui a un rayonnement extra régional. Il permet, en cas de dysfonctionnement technique ou de problème de qualité d'eau sur la partie SMECSO, une alimentation par le Grand Chalon au niveau de la commune de Châtenoy-le-Royal. L'interconnexion fonctionne dans les deux sens. Outre les problèmes techniques, le schéma du SYDRO (*SYndicat mixte Départemental pour la gestion du fonds de renouvellement des Réseaux de distribution d'EAU*) prend en compte l'adaptation au changement climatique issue du rapport du *Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC), qui estime que les bassins hydrographiques devraient en être affectés de façon critique d'ici 2050, avec des conséquences sur l'approvisionnement en eau.

Le coût des travaux s'élève à 664 000 €, financé par SYDRO à 63%, par le Département de Saône-et-Loire 37% (Grand Chalon 0%, alors que l'agglomération a été sollicitée à hauteur de 120 000 €).

Informations du Maire

Investissements communaux - attribution de subventions

Dans les investissements programmés par la Commune en 2024, le projet de la création d'un pumtrack était éligible à une subvention au titre de l'enveloppe des *Equipements de proximité* du "Plan 5000 équipements" de l'*Agence Nationale du Sport* (ANS).

Les services compétents ont instruit le dossier et l'ont considéré comme recevable. La Commune percevra prochainement 39 000 €, ce qui fait que cet équipement aura été subventionné à 75%. Le Conseil Municipal remercie la Secrétaire Générale pour sa vigilance juridique active concernant la recherche de subventions pour la réalisation des projets communaux.

- **Recours contentieux au tribunal administratif**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2022 une procédure contestant des décisions d'urbanisme avait été engagée à l'encontre de Dracy devant les juridictions administratives compétentes. La SCP ADIDA & ASSOCIÉS, représentant la collectivité, l'a informée que le jugement du 4 juillet 2024 rendu par le Tribunal Administratif de Dijon est favorable à la Commune. Aucune requête en appel n'ayant été enregistrée auprès de la Cour Administrative d'Appel de Lyon, les requérants sont condamnés à verser à la collectivité 1 500 € à titre de participation à ses frais de défense.

- **Opération "Nettoyons la Nature"**

Le 4 octobre, les 114 écoliers dracyens (de la petite section de maternelle au CM2) ont participé pour la 7^{ème} année consécutive à l'opération "Nettoyons la nature", initiée par le groupe *LECLERC*. Cette opération réunit chaque année les acteurs conscients de la nécessité d'agir concrètement pour protéger l'environnement. Accompagnés de leurs enseignants, les élèves se sont rendus à la zone de loisirs jouxtant la salle polyvalente *André JARROT*, dans le respect des règles d'hygiène (gants et chasubles).

- **Milieu associatif**

o **Assemblée Générale du Bonsaï Club - 12 juillet**

Le nouveau bureau est le suivant : M. RUBET, Président ; M. MARILLIER, M^{me} DELTOUR, M. BUHLER, Vice-présidents ; M^{me} MENAND, Trésorière ; M. CHRÉTIEN, Secrétaire.

o **Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Élèves - 26 septembre**

Réunie en Assemblée Générale, l'Association des Parents d'Élèves a renouvelé son bureau :

M^{me} RACINE, Présidente ; M^{me} NUGUES, Vice-présidente ;
M^{me} LACROIX, Trésorière ; M. SIJELMASSI, Trésorier Adjoint ;
M^{me} CLO-SAUNIER, Secrétaire ; M^{me} GUILLEN, Secrétaire Adjointe.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)**

L'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h45.

Durant le mois de septembre, 32 clients ont bénéficié de ses services.

Il est rappelé qu'en Saône-et-Loire *La Poste* compte actuellement 230 points de contact et que moins de 6% de la population du département habite à plus de 5 km ou 20 minutes en voiture d'un bureau de poste, d'un relais ou d'une agence postale communale. Malgré les inquiétudes communiquées dernièrement par voie de presse sur le devenir des agences postales communales, il conviendrait de faire tout ce qui est possible pour que ce service de proximité de qualité puisse être conservé.

- **Transmission de divers documents**

- o Calendrier des commissions thématiques pour la préparation du budget 2025 ;
- o Calendrier des Conseils Municipaux pour 2025.

- **Document disponible**

- ✓ Le compte rendu d'activité GRDF 2023.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **13 novembre 2024 à 19h à la Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire, Denis VIGIER

Le Maire, Olivier GROSJEAN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du mercredi 13 novembre 2024 - 19h

Présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETÉY – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusée ayant donné procuration : Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE.

Secrétaire de séance : Nicolas DUHAMEL.

POINT N°1 : Approbation du PV du Conseil Municipal du mardi 8 octobre 2024

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2024. N'appelant pas d'observations, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : Délibération relative à la longueur de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle que la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal intervient dans le calcul des dotations de l'État attribuées aux communes.

Compte tenu du fait qu'il n'y a eu aucune modification opérée sur la longueur de la voirie communale durant l'année, le linéaire à prendre en compte reste de 18 586 m au 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la longueur de voirie communale.

POINT N°3 : Délibération pour les tarifs des encarts publicitaires 2025

Monsieur le Maire propose que les tarifs des encarts publicitaires figurant dans le bulletin de fin d'année soient les suivants pour l'année 2025 :

<i>Pour la couverture</i>	<i>Pour les pages intérieures</i>
Encart à 70 € TTC (dimension 5 x 9 cm)	Emplacement simple à 70 € (dimension 9 x 5)
Encart à 90 € TTC (dimension 9 x 9 cm)	Emplacement double à 100 € (dimension 18 x 5)
Encart à 130 € TTC (dimension 9 x 13,5 cm)	
Encart à 245 € TTC (dimension 19 x 13,5 cm)	
Encart à 410 € TTC (dimension 19 x 28 cm, soit 1 page)	Accord à l'unanimité.

POINT N°4 : Délibération pour les tarifs de location de la Salle Polyvalente 2025

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la Salle Polyvalente suivants pour l'année 2025 :

	Tarif n° 1 Particuliers domiciliés à Dracy- le-Fort	Tarif n° 2 Comités d'entreprises	Tarif n° 3 Associations de Dracy École communale Le Grand Chalon	Tarif n° 4 Organismes de droit public ou privé autres que le Grand Chalon (SMECSO, CDOS, AMSL ...)
Week-end	- 370 € (1 ^{ère}) - 725 € (2 ^{ème} au cours de l'année civile)	725 € (nettoyage inclus)	- Gratuite (1 ^{ère}) + nettoyage (100 €) - 370 € (à partir de la 2 ^{ème} - nettoyage inclus)	
Semaine	210 € (1 journée)	540 € (1 journée)	- Gratuite (1 ^{ère}) + nettoyage (100 €) - 150 € (à partir de la 2 ^{ème} - nettoyage inclus)	1 journée : 370 € + nettoyage (100 €) 1/2 journée : 185 € + nettoyage (50€) 1 soirée (assemblée générale) : 90 €
Caution	2 000 €		600 €	
Arrhes	Quel que soit le type de location, 30% du tarif seront demandés dès lors que la durée entre la date de réservation et celle de la location est supérieure à 12 mois. Les arrhes seront encaissées lors de la réservation et déduites de la facture.			
Caution écran	600 €			
Jour de l'an (veille et lendemain compris)	Location : 2 000 € Caution : 5 000 €			

Il est rappelé que le locataire devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile spécifique pour la période de location de la salle ; que la salle est louée sans vaisselle ; que la consommation de gaz sera facturée suivant la consommation réelle relevée après chaque location. Accord à l'unanimité.

POINT N°5 : Délibération pour le vote du montant définitif 2024 de l'Attribution de CompensationRappel du contexte

Le 14 décembre 2023, le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité le nouveau Pacte financier et fiscal entre le Grand Chalon et ses 51 communes membres. L'objectif du nouveau pacte était double ; il s'agissait d'une part de renforcer et sécuriser les marges de manœuvres financières des communes par les dispositifs de solidarité financière entre l'Agglomération et ses communes membres, mais

également d'accompagner la mise en œuvre du projet de territoire autour des principales thématiques que sont la transition écologique, le développement économique et la politique de l'habitat.

Ce nouveau Pacte financier et fiscal entérine ainsi la révision libre annuelle des Attributions de Compensation pour 2024, ce qui permet d'intégrer :

- > Les Attributions de Compensation (AC) définitives de l'année ;
- > Le reversement de la quote-part de 30% du produit fiscal communal de TFB (*Taxe de Foncier Bâti*) versée par les communes concernées sur la Réserve Foncière SaoneOr au Grand Chalon, via les AC.

Suite à l'adoption de ce nouveau Pacte, il convient dorénavant, chaque année et pour chaque commune, de délibérer de façon concordante sur le montant des AC définitives.

Description du dispositif proposé

Le 26 septembre 2024, le Conseil Communautaire a adopté les montants définitifs prévisionnels des Attributions de Compensation (AC) au titre de l'exercice 2024 dans l'attente des délibérations des communes membres. A ce titre, le Conseil municipal devra se prononcer sur le montant de l'AC définitive 2024, qui passerait de 172 930 € à 173 601 €, soit 671 € supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette proposition ...

POINT N°6 : Délibération pour la signature d'une convention d'accompagnement sur le temps méridien

Monsieur le Maire présente un projet de conventionnement avec l'Etat pour la prise en charge de la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap sur le temps méridien, qui correspond à des temps d'animations éducatives organisées autour du repas.

Vu la loi du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap durant le temps de pause méridienne, il appartient à l'État, au titre de sa mission d'organisation générale du service public de l'Éducation, de prendre l'ensemble des mesures et de mettre en œuvre les moyens humains nécessaires pour que le droit à l'éducation ait, pour les enfants en situation de handicap, un caractère effectif.

Depuis la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité territoriale organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires sur le temps de la pause méridienne, l'État prend en charge la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap durant ce temps. L'objet de la présente convention est de déterminer la nature des responsabilités de chacune des parties lorsque des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) sont affectés, sur décision des services de l'Éducation nationale, à l'accompagnement d'élèves nécessitant une aide humaine sur le temps de pause méridienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : à l'unanimité accepte ce projet ...

POINT N°7 : Délibération pour la mise à disposition gratuite de 3m² de la parcelle AC 90

De nouveaux éléments étant portés à la connaissance des Conseillers Municipaux, après débats, décision a été prise à l'unanimité d'ajourner ce point.

POINT N°8 : Délibération pour avis sur le projet FREYSSINET (enquête publique)

Le Conseil Communautaire a délibéré le 14 décembre 2023 pour approuver le recours à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au profit du Grand Chalon en vue de l'extension du *Parc sportif et écologique Eugène Freyssinet* sur les parcelles voisines privées dites de la friche industrielle (STEF), et le recours à l'expropriation, dans le cas où les négociations à l'amiable n'aboutiraient pas.

Ce projet concerne les parcelles AI12 et AI13, de 10 643 m², située en continuité du parc existant sur la commune de Saint-Rémy.

Sur la base des dossiers d'utilité publique et d'enquête parcellaire établis, le 11 avril 2024, par le Grand Chalon, Monsieur le Président du Grand Chalon a sollicité la *Mission régionale d'autorité environnementale* (MRAe), pour savoir si le projet était soumis ou non à une évaluation environnementale. M. le Préfet de Bourgogne/Franche-Comté a rendu son avis le 7 mai 2024 par arrêté, qui dispense le projet d'extension du parc Freyssinet d'une évaluation environnementale.

Les dossiers ont également été transmis à la Préfecture de Saône-et-Loire le 21 mai 2024, afin que celle-ci organise l'enquête publique afférente.

Le 1^{er} juillet 2024, la *Direction Départementale des Territoires* (DDT) a rendu un avis favorable au projet. L'arrêté préfectoral du 11 septembre 2024 engage l'ouverture, au profit du Grand Chalon, d'une enquête publique conjointe portant sur l'utilité publique du projet et l'enquête parcellaire.

L'enquête publique conjointe se déroule du 21 octobre au 21 novembre 2024. Les frais relatifs à cette enquête demeurent à la charge du Grand Chalon. Préalablement à l'ouverture de l'enquête, le Grand Chalon a notifié à l'unique propriétaire connu, par courrier en date du 30 septembre 2024, les informations relatives aux modalités de déroulement de cette enquête, ainsi qu'un questionnaire d'identité à compléter.

Par courrier en date du 23 octobre 2024, M. le Président du Grand Chalon propose aux communes membres du Grand Chalon d'exprimer leur avis sur ce projet et de verser celui-ci à l'enquête publique, en tant que contribution.

Considérant que ce projet poursuivi par le Grand Chalon participe à la requalification de l'entrée sud de Chalon-sur-Saône, qui est un axe très fréquenté de la Communauté d'Agglomération et qui participe à son attractivité ; et que ce projet d'aménagement fixe une large part à la végétalisation et à la désimperméabilisation des sols, axe fort de la politique de transition écologique menée par l'agglomération et ses communes membres ;

Considérant que le projet d'extension du parc Freyssinet sur les parcelles occupées par les bâtiments en friche des anciens entrepôts dits de la STEF répond à une demande forte des usagers du parc existant, et de la population en général, demandeurs de nouveaux équipements sportifs et de loisirs en libre accès ; considérant que le parc existant et le projet d'extension seront à court terme facilement accessibles à vélo grâce aux itinéraires développés par le Grand Chalon et ses communes membres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable au projet d'extension du Parc sportif et écologique Freyssinet sur la commune de Saint-Rémy.

POINT N°9 : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Conseil Communautaire - 12 novembre

Monsieur le Maire a assisté au Conseil Communautaire, qui a abordé les points suivants :

- ✓ La présentation du bilan à mi-parcours et à jour du plan d'actions ;
- ✓ La définition du candidat retenu pour le déploiement des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques sur l'agglomération. Une convention sera conclue pour 17 ans avec le prestataire EASY CHARGE ;
- ✓ La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en lien avec des ajustements à réaliser en termes de règlements de zonage. Pour cela, une enquête publique sera menée du 16 décembre 2024 au 17 janvier 2025 (un registre papier et numérique seront mis à disposition des administrés) ;
- ✓ L'avis sur le projet d'extension du Parc Freyssinet ;
- ✓ La présentation du rapport de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (actions réalisées en 2023).

POINT N°10 : Comptes rendus des autres représentations extérieures

→ Assemblée Générale annuelle du SYDESL – 14 octobre

Messieurs BEUGNET et VIGIER ont assisté à l'assemblée générale annuelle ordinaire du *Comité Territorial du Nord Chalonnais* qui a évoqué :

- La présentation des missions, l'organisation et la gouvernance du SYDESL ;
- Les différentes maîtrises d'ouvrage en cours (électricité, éclairage public et télécommunications) ;
- Le système d'information géographique ;
- Le groupement d'achat d'énergie (fourniture d'électricité et de gaz).

→ Conseil d'École - 7 novembre

M. le Maire et M^{me} Dominique PETITJEAN, Adjointe en charge des Solidarités, Affaires scolaires/périscolaires et de la Culture, ont assisté au Conseil d'École dans lequel ont été abordés :

- Les résultats de l'élection des représentants des parents d'élèves :
 - o Parents titulaires : M^{mes} MASSON, BERNAUD, GARNIER, LABAUNE, JOLIVOT ;
 - o Parents suppléants : M^{mes} PILLOT-GAUVAIN, SOYEUX, LOICHOT, LACROIX, MAMESSIER.

- Les effectifs par classe (112 enfants actuellement) et les prévisions pour la rentrée 2025/2026 (106 élèves, à ce jour) ;
- Le vote du règlement intérieur de l'école ;
- La présentation du projet d'école ;
- Le rappel des consignes de sécurité, le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) et les protocoles sanitaires en vigueur ;
- La dénomination de l'école et la mise en place d'un panneau à l'entrée ;
- La poursuite du double-service en restauration scolaire et la mise à disposition des agents pour que le périscolaire puisse accueillir dans de bonnes conditions les enfants (6 agents se relaient pour assurer la qualité et la sécurité de ce service communal) ;
- Les remerciements des familles pour la création d'un *Accueil de Loisirs Sans Hébergement* (ALSH) ;
- Le rappel sur la fermeture du périscolaire du soir à 18h30 ;
- La présentation des prochaines manifestations prévues par l'*Association des Parents d'Élèves*.

Informations du Maire

Opération "Plantation d'un arbre par classe de CM2"

Dans le cadre de son programme "Environnement", la Municipalité s'inscrit depuis 4 ans dans une démarche de plantation annuelle d'un arbre par classe de CM2, sur l'ensemble de la mandature. Comme les années précédentes, les élèves avaient le choix de l'essence. Après un vote à mains levées, les écoliers ont opté pour un pommier, qui sera planté dans la Zone de Loisirs, au cours du mois de novembre, par les élèves accompagnés de leur enseignante et par le service technique communal.

Milieu associatif

Association des Parents d'Élèves

L'*Association des Parents d'Élèves* informe que l'ancien "*Salon Sucré-Salé*", créé il y a 20 ans par l'association "*Les Loisirs*" puis repris par l'APE depuis quelques années, ne se tiendra pas en 2025.

Organisation du Téléthon en collaboration avec Mellecey

En partenariat avec la commune de Mellecey et en lien avec les écoles de la Vallée des Vaux, une manifestation sera organisée durant le week-end du 29 et 30 novembre prochain. Pour ce qui est de Dracy-le-Fort, l'association organisatrice s'est rapprochée du Club Blanc Couleur.

Un "*festigonflable*" » sera installé dans la Salle Polyvalente le vendredi 29 novembre et un parcours de 24h de monocycle se tiendra dans le parc de la Commune, du vendredi 29 novembre 18 h au samedi 30 novembre 18 h.

Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)

L'APC est ouverte du lundi au vendredi de 13h45 à 16h45. Durant le mois d'octobre, 16 clients ont bénéficié de ses services.

Document disponible

- ✓ Le bilan d'activité du SYDESL 2023.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **jeudi 12 décembre 2024 à 19h à la Mairie**. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire, Nicolas DUHAMEL

Le Maire, Olivier GROSJEAN

sens de la repartie

Pablo PICASSO prend son courage à deux mains devant l'ambassadeur du III^{ème} Reich.

"*C'est vous qui avez fait cette horreur ?*", demande Otto ABETZ en voyant la peinture *Guernica*, qui dénonce le bombardement de la ville basque par les armées de HITLER et de MUSSOLINI.

"*Non, c'est vous*", lui répond le peintre de génie.

RESPONSABLES LOCAUX

LA MUNICIPALITÉ

Le Maire M. Olivier GROSJEAN
 Les Adjoints M. PAUCHARD, M^{me} PETITJEAN, M. BEUGNET

Rencontre avec Monsieur le Maire et les Adjoints : *sur rendez-vous.*

Contactez le Secrétariat de la Mairie ☎ 03.85.44.31.23

LES PRÉSIDENTS OU RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS

Société de Chasse	1931	Monsieur	Serge GUICHET
Pétanque Dracysienne	1968	Monsieur	Yves RICHARD
Journal de Dracy-le-Fort	1977	Monsieur	Marc GRÉGOIRE
Parents d'Elèves	1977	Madame	Mireille RACINE
Tennis Club	1980	Monsieur	André BLANCHET
Loisirs	1981	Monsieur	Gilbert BOBILLOT
Les Amis de Dracy	1983	Monsieur	Bernard SIMARD
Bonsai Club	1987	Monsieur	Pascal RUBET
Bibliothèque	1988	Madame	Jocelyne WURTZ
Gym. Volontaire	1997	Madame	Florence KIENER
Crazy Patch	2001	Madame	Jeanne BAYOL
Blanc Couleur	2001	Madame	Isabelle ZORTÉA
Zen Patch	2003	Madame	Yvonne GRÉGOIRE
Qi Gong	2013	Madame	Gisèle DUSSON
Yoga pour tous	2013	Madame	Edwige DEBOISSY

Heures d'ouverture

Bibliothèque : mercredi et vendredi de 16h30 à 19h. ☎ 03 85 44 31 23, puis taper 3

Mairie du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. ☎ 03 85 44 31 23

Agence postale du lundi au vendredi de 13h45 à 16h45. ☎ 03 85 44 32 00

Levées du courrier : du lundi au vendredi à **15h30**, le samedi à **11h**

Déchetterie de Châtenoy-le-Royal ☎ 03 85 43 37 65

Horaires d'été (à partir du passage à l'heure d'été) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h – dimanche 9h-12h

Horaires d'hiver (à partir du passage à l'heure d'hiver) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h – dimanche 9h-12h

SERVICES D'URGENCE

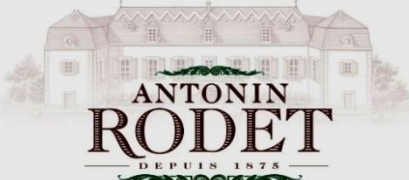
Gendarmerie Châtenoy-le-R ¹	☎ 03 85 98 97 40	Centre des grands brûlés (Lyon)	☎ 04 72 11 75 98
Gendarmerie (en cas d'urgence)	composer le 17	Centre Antipoison (Lyon)	☎ 04 78 54 14 14
	ou ☎ 03 85 20 97 42	Centre Orthopédique	☎ 03 85 87 55 00
Pompiers ☎ 03 85 35 35 25	ou composer le 18	Ecole de Dracy	☎ 03 85 44 57 13
SAMU / Médecin de garde	composer le 15	SUEZ (Service des eaux)	☎ 09 77 40 84 08
	ou ☎ 03 85 42 45 90	SUEZ (urgences)	☎ 09 77 40 11 26
Hôpital de Chalon	☎ 03 85 44 66 88	Dépannage E.D.F.	☎ 03 85 41 36 37
Hôpital S ^{te} Marie (Chalon)	☎ 03 85 47 61 00	Dépannage ENEDIS (<i>Linky</i>)	☎ 09 72 67 50 71
SOS Médecins	☎ 36.24 (0,15 €/mn)	Dépannage G.D.F.	☎ 08 00 47 33 33

Le "Journal de Dracy" lejournaldedracys@free.fr ne constitue pas un document contractuel.

Il est réalisé par l'équipe du "JOURNAL DE DRACY-LE-FORT" Association Loi 1901 créée en 1977.

18, rue de l'Église 71640 DRACY-LE-FORT

***Une version digitale est disponible et téléchargeable sur le site de la Mairie
rubrique Liste des Associations / Le Journal de Dracy***



**ANTONIN
RODET**
DEPUIS 1878

55 Grande Rue, 71640 MERCUREY
Tél : 03 85 98 12 12 - E-mail : rodet@rodet.com
Site internet : www.rodet.com

HORAIRES D'OUVERTURE

- Hiver : mardi au samedi 10h-12h & 14h-18h
- Printemps et Automne : mercredi au dimanche 10h-12h & 14h-18h
- Juillet/Août : tous les jours 10h-12h & 14h-18h



DOMAINE DE CARDON
dégustation - vente
propriétaire - récoltant
tél. 07 86 55 06 58



**DOMAINE GIVRY
DELIANCE**

24, Le Buet
71640 Dracy le Fort

Elaborateur de Crémant de Bourgogne
Givry et Givry 1er Cru
03 85 44 40 59
contact@domainedeliance.com



**Ambulances
La SAVOJARDE
VSL TAXI**

03 85 44 30 96

Organisation complète des obsèques et marbrerie
64A route d'Autun 71640 Dracy-le-Fort .

**Mansuy
Funéraire**
POMPES FUNÉBRES



tel: 03 85 91 32 93 mail: pfdracy@mansuyfuneraire.com
Site internet : www.mansuy-funeraire.com



Manège de la Tuilerie

Parc d'Activité de la Tuilerie
71640 Dracy le Fort
Tél : 03 85 87 78 48
manegetuilerie@gmail.com

*Ecole d'Equitation à cheval ou à poney dès 3 ans.
N'hésitez pas à venir nous rendre visite!*



Chez Kate
Chambre d'hôtes - Gîte
Bourgogne Côte Chalonnaise




+33 (0)6 81 09 58 36
joel.dert@wanadoo.fr
22 rue de la Fousotte
71640 DRACY LE FORT

AD CARROSSERIE DESPREY

DESPREY AUTOMOBILES

03 85 98 96 90
VEHICULES NEUF & OCCASIONS

CARROSSERIE - PEINTURE - MECANIQUE - DEPANNAGE

Route d'Autun - Z.A. la Tuilerie - 71640 DRACY LE FORT
Fax 03 85 98 96 91 - email carrosserie.desprey@wanadoo.fr

25 ans de Passion à vos côtés



GROUPE Eric Cheli
Notre objectif, votre satisfaction



2 sites pour mieux vous servir

Chalon sud - Sevrey
Allée des Erables - RN6
03 85 42 76 76

Zone de Chatillon
Montceau-les-Mines
03 85 67 71 71

RENDEZ-VOUS SUR WWW.ERIC-CHELI.COM



Boulangerie Pâtisserie



Jean-Pierre CICALA

BOULANGERIE DE DRACY LE FORT
1, rue du bourg 71640 Dracy-le-fort

Tel: 03 85 94 14 85

MOREY
TRAITEUR

À votre service depuis 1951

www.morey-traiteur.fr

Pierre Morey : 22, av. Charles de Gaulle - 71880 Châtenoy-le-Royal

03 85 87 83 36

Médaille d'or 2013
Concours du meilleur jambon persillé de Bourgogne

L'Entre Midi Et Deux
BAR RESTAURANT

24 route d'Autun
71640 Dracy le Fort

03.85.87.98.02

lentremidietdeux@gmail.com

MENU DU JOUR

BAR RESTAURANT

SUR PLACE OU A EMPORTER

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

Yves LE BRASSEUR
Agent Commercial (E.I.)
RSAC N° 484007992

NESTENN CHALON-SUR-SAÔNE
28 place de Beaune
71100 Chalon-sur-Saône

T 03 85 90 85 90
P 06 82 07 32 50
y.lebrasseur@nestenn.com
chalon-sur-saone@nestenn.com
www.nestenn.com

HOTEL-SPA
Le Dracy
RESTAURANT
La Garenne

WWW.LEDRACY.COM
4, RUE DU PRESSEIR
71640 DRACY-LE-FORT
TÉL. +33 (0)3 85 87 81 81
FAX +33 (0)3 85 87 77 49
info@ledracy.com
spa@ledracy.com

Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Ludivine LAURENT
Chargée de Clientèle des Particuliers

Sandra GUIGUE
Chargée de Clientèle des Particuliers

Tél. : 09 74 50 32 44
llaurent@groupama-ra.com
sandra.guigue@groupama-ra.com

horaires :
du mardi au samedi de 9h à 12h : sans RV
du mardi au vendredi de 14h à 18h : sur RV

Agence de Givry :
8 boulevard de Verdun - 71640 Givry

VOTRE BUREAU
www.votre-bureau.fr

Agence Chalon-sur-Saône
22 quai de la Poterne
71100 Chalon-sur-Saône
Tél : 03 85 94 02 23

GAMME D'IMPRESSION COULEUR

Canon[®]

Lexmark

SHARP

CALIPAGE
Tout pour être heureux au bureau

NovoTouch
A new way to manage your content with big data visualization

*Remerciements du "Journal de Dracy"
aux Annonceurs et aux généreux Donateurs*